MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-cinquième séance – Mardi 1er décembre 2009, à 17 h

Présidence de Mme Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alexandre Chevalier*, *Mme Sandra Golay*, *M. Christian Lopez Quirland*, *Mme Silvia Machado*, *MM. Georges Queloz* et *Jean Sanchez*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare*, *Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 novembre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 1er décembre et mercredi 2 décembre 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Je me propose de faire une déclaration solennelle au nom du Conseil administratif en ce qui concerne les votations de ce week-end: celles et ceux qui souhaitent continuer leurs conciliabules sont priés de le faire à l'extérieur de cette salle.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers amis, le dimanche 29 novembre 2009 marque une date sinistre dans l'histoire de la Suisse, puisque notre pays – qui ne s'est d'ailleurs pas toujours bien comporté par le passé – a souscrit ce jour-là à une mesure discriminatoire à l'égard d'une communauté religieuse, sous couvert de protection de l'identité nationale, ce qui constitue une décision à caractère raciste. C'est une maigre consolation de relever que les cantons de Genève, Bâle-Ville et Neuchâtel se sont opposés à l'interdiction des minarets, et que la Ville de Genève a rejeté cette disposition honteuse à une forte majorité de 63%. Nous pouvons cependant être légitimement fiers de ce positionnement du corps électoral.

Force est de constater que le vote anti-minarets de la majorité des électeurs suisses a été encouragé par une propagande incessante qui dépasse de loin le cercle de l'extrême droite et qui n'a cessé de stigmatiser les musulmans. N'est-il pas temps de réfléchir, les uns et les autres, à la part de responsabilité que nous portons pour n'avoir pas réagi plus nettement à une telle surenchère? Il faut bien sûr comprendre les peurs de nos concitoyens qui s'enracinent dans l'insécurité sociale croissante, la montée de la précarité et du chômage, la crainte légitime du lendemain, mais nous ne pourrons y répondre qu'en renforçant les droits démocratiques et sociaux de tous, et non en nous laissant dresser les uns contre les autres.

En effet, les habitants de notre ville et de notre canton sont originaires de nombreux pays, porteurs de nombreuses cultures, héritiers de nombreuses religions, qu'ils soient croyants ou non. C'est pourquoi nous devons renforcer la promotion de l'interculturalité comme moyen de nous enrichir mutuellement; celle-ci n'a rien à voir avec l'intégration forcée. Les manifestations organisées dans plusieurs cantons suisses, notamment ce soir devant la cathédrale Saint-Pierre, par de nombreux acteurs politiques, sociaux et religieux qui rejettent ensemble l'islamophobie, sont une première réaction salutaire. Nous devons cependant nous engager à poursuivre cette mobilisation des consciences sur la durée avec un objectif fondamental: la suppression de l'article anti-minarets de notre Constitution.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, il nous appartient à tous et à toutes de faire rempart, par tous les moyens dont nous disposons, à ce processus de stigmatisation et de dénigrement qui a mené notre continent durant le siècle passé à la barbarie. Je vous invite à vous lever pour une minute de silence et de réflexion.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence, alors que l'Union démocratique du centre et quelques membres du groupe libéral quittent la salle.)

M. Rémy Pagani, maire. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, et je vous propose de vous joindre à la manifestation qui aura lieu à 18 h. Pour ce faire, je suggère, Madame la présidente, de suspendre la séance du Conseil municipal pendant un quart d'heure. Je vous remercie de mettre cette proposition au vote.

La présidente. Le maire propose donc de suspendre cette séance à 18 h. Je considère que cette demande est une motion d'ordre qui sera votée, ce qui n'empêche pas les groupes de s'exprimer. Je passe la parle à M. Hämmerli…

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux pas m'associer à la déclaration du maire. C'est un fait nouveau: maintenant, on commente les résultats des élections ou des votations quand le résultat ne va pas dans son sens… Je rappelle que Genève est un canton suisse. C'est même le seul canton suisse qui fête chaque année son entrée dans la Confédération. Le discours de tout à l'heure n'a pas lieu d'être… *(Remarque de Mme Wenger.)* Madame la présidente, je suis vraiment navré, c'est une triste image que donne ce Conseil municipal, mais cela ne m'étonne pas! Voilà une manière d'empêcher le débat démocratique… *(Remarques et brouhaha.)* C'est la démocratie de vos partis, la démocratie populaire! Je renonce à aller plus loin, mais nous nous opposons à une suspension de séance pour se joindre à une manifestation quelle qu'elle soit! Parlez-nous d'ailleurs de la manifestation de samedi, que vous avez encouragée et autorisée… Il y a quelques mois, vous étiez tous pour l'extension de l'Organisation mondiale du commerce… *(Protestations.)* Vous ouvrez là une boîte de Pandore, faites bien attention! *(Chahut.)*

La présidente. Mesdames et Messieurs, je suspends la séance pendant cinq minutes afin que les esprits se calment!

(La séance est suspendue de 17 h 9 à 17 h 14.)

La présidente. Bien, nous reprenons nos travaux. Nous espérons que ces quelques minutes de discussions et d'échanges plus sereins vous aideront à prendre une décision sur la proposition de M. le maire.

M. Rémy Burri (R). Madame la présidente, le moins qu'on puisse dire, c'est que le débat continue d'être très émotionnel. C'est tout à fait regrettable. Nous avons écouté religieusement l'intervention de notre maire, c'était son droit d'intervenir. Par contre, nous proposer de suspendre la séance afin de participer à la manifestation devant la cathédrale Saint-Pierre, c'est autre chose. Le vote qui a eu lieu hier est un vote démocratique. Malgré ce qu'on peut en penser, il est respectable. Deux tiers des votants ont accepté l'initiative anti-minarets et il n'y a pas lieu de raccourcir notre séance pour participer à la manifestation. Pour sa part, le groupe radical s'y refuse. Par ailleurs, j'imagine qu'à partir du moment où la majorité de cet hémicycle voterait la suspension de séance, il y aurait bien évidemment une suspension des jetons de présence. Si ce n'était pas le cas, je déposerais un amendement à la motion d'ordre de M. Pagani.

La présidente. Oui, cela va de soi, Monsieur Burri.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral aimerait simplement souligner que, quand le souverain s'exprime, on ne commente pas la décision du souverain. Nous tous, ici, sommes des auxiliaires de la démocratie. Si nous nous permettons de mettre en doute le bon sens et la décision du peuple, alors comment ne pas mettre en doute la décision du souverain lorsqu'il nous a portés à la fonction qui est la nôtre, en tant que représentants au législatif ou à l'exécutif? Le souverain, par définition, décide, les auxiliaires que nous sommes se soumettent, il n'y a pas d'autres voies! Le peuple a la liberté de s'exprimer, la presse a la fonction de commenter, mais les élus que nous sommes doivent se soumettre. C'est d'ailleurs le sens du serment que nous avons prononcé à l'instant où nous avons pris nos fonctions. Dès lors, il est évidemment hors de question de suspendre la séance en vue de rejoindre un groupe dont la nature est de contester la décision du peuple souverain! *(Applaudissements.)*

La présidente. La parole est à M. Barbey…

M. Alexis Barbey (L). Je vous avoue que j'ai beaucoup couru pour arriver… *(Remarques.)*

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Barbey, je suis très impolie, mais je suis contrainte de vous couper la parole, puisque M. Froidevaux a déjà donné la position de votre groupe.

M. Alexis Barbey. Je vous en prie, Madame la présidente, je suis sûr que M. Froidevaux a très bien parlé!

La présidente. M. Hämmerli souhaite reprendre la parole… *(Exclamations.)* Il est vrai que nous n'avons pas bien entendu son intervention tout à l'heure. Exceptionnellement, je lui donne la parole rapidement.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Madame la présidente, je vous remercie pour votre sens du *fair play,* comme disent les Britanniques. Tout à l'heure, j'ai été censuré, on m'a coupé… Mes propos n'intéressaient pas ou dérangeaient peut-être. Je répète donc ce que j'ai dit. Genève est un canton suisse, c'est même le seul canton suisse qui fête son adhésion à la Confédération. Les propos du maire n'avaient pas lieu d'être. Je regrette, quant à moi, que le Conseil administratif s'abaisse une fois de plus à faire de la politique politicienne. Nous refuserons de suspendre la séance.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant de suspendre la séance de 18 h à 18 h 20 est acceptée par 39 oui contre 30 non.

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs, vous êtes une assemblée de voyous et de fascistes! Comme Mussolini, vous seuls avez le droit contre le peuple, contre la démocratie…

La présidente. Je vous en prie, Monsieur Baud…

M. Jacques Baud. Je n'ai jamais vu une assemblée démocratique aller ainsi contre le peuple, contre le droit, contre la démocratie! Je n'ai plus rien à faire ici, je m'en vais! *(Protestations et chahut.)*

(La présidence est momentanément assurée par Mme Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente.)

La présidente. Bien, Mesdames et Messieurs, nous poursuivons nos travaux jusqu'à 18 h, comme convenu.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous excusons l'absence de M. Pierre Maudet pour la séance de 20 h 30, ainsi que celle de M. le maire Rémy Pagani demain, de 17 h à 19 h.

Ce soir et demain, de 18 h 45 à 19 h, nous traiterons une partie des réponses du Conseil administratif.

Enfin, nous adressons nos vœux à Mme Silvia Machado, actuellement en convalescence après une opération. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. *(Applaudissements.)*

Nous sommes saisis d'une motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour l'interpellation urgente I-205 de M. Thierry Piguet, intitulée «Une déchetterie sous les fenêtres d'une école: erreur d'emplacement ou nouvelle pédagogie?» Je passe la parole à M. Piguet pour défendre l'urgence de son interpellation.

M. Thierry Piguet (S). Merci, Madame la présidente. Cette interpellation a pour objet les conteneurs, verre, poubelles et habits, qui ont été placés devant l'entrée de l'école de commerce à la rue Rousseau, depuis qu'un immeuble de logements est en construction sur la parcelle attenante. Ces conteneurs attirent une véritable déchetterie: chacun dépose le matin, le soir, la nuit, tout ce qu'il peut y déposer. Le trottoir est très étroit et on y retrouve souvent des bouteilles cassées, voire des sacs entiers de bouteilles qui n'ont pas été mis dans les conteneurs. Cela fait maintenant trois mois que les travaux ont commencé et ils dureront encore une année et demie. L'école a écrit au magistrat, mais elle n'est pas contente de sa réponse. Cette interpellation est donc urgente, car il s'agit de déplacer ces conteneurs au plus vite.

La présidente. J'accorde une minute de parole à chaque groupe pour prendre position.

M. Alexis Barbey (L). Je comprends bien que les bouteilles cassées devant les conteneurs préoccupent quelque peu le groupe socialiste. Néanmoins, il me semble qu'il s'agit là d'une question qui peut être réglée directement avec le magistrat concerné. Je suis sûr que M. Maudet et ses services feront diligence. En conséquence, nous ne voyons absolument pas où est l'urgence. Il sera probablement beaucoup plus coûteux de débattre du problème que de le résoudre!

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, nous pensons comme M. Barbey qu'il s'agit d'une question qui aurait pu se régler grâce à un simple coup de téléphone.

M. Pascal Rubeli (UDC). Pour nous, il n'y a pas d'urgence dans le cas d'espèce, puisque M. Maudet, ici présent, a entendu ce qui vient d'être dit. Nous lui faisons largement confiance pour prendre les mesures nécessaires afin de régler le problème.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien a confiance en son dynamique magistrat préféré: il pense que M. Maudet prendra les mesures qui s'imposent dès demain!

M. Rémy Burri (R). Qu'ajouter de plus à ce qui vient d'être dit sans tomber dans la flagornerie vis-à-vis de notre magistrat préféré? Le groupe radical n'entrera pas en matière sur l'urgence de cette interpellation, car nous sommes convaincus que le problème pourra être résolu dans les plus brefs délais.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 40 non contre 8 oui (5 abstentions).

3. Question orales.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Ma question s'adresse à M. Tornare. Il y a quelque temps, le Genève-Servette Hockey Club, par l'entremise d'un avocat de la place, s'est adressé au Conseil administratif en faisant valoir des prétentions portant sur plusieurs millions de manque à gagner, du fait de la décision de la Ville de Genève. Il m'intéresserait de connaître le coût supporté par la Ville lors de chaque match du Genève-Servette Hockey Club. J'aimerais bien obtenir une réponse en deux temps, à savoir une réponse avec les frais de fonctionnement et une réponse qui, en plus des frais de fonctionnement, prendrait en compte l'amortissement des travaux réalisés par la collectivité. Ainsi, chacune et chacun pourra, dans la cité, connaître le taux d'effort fait par la Ville pour son équipe phare de hockey sur glace.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ce document est en préparation dans mon département, à la suite des travaux qui viennent d'être achevés. M. Pagani et moi-même avons fêté il y a une semaine la fin de ces travaux. Ce document vous sera transmis, ainsi qu'à Me Christian Lüscher, avec qui j'en ai parlé dernièrement.

Mme Isabelle Brunier (S). Ma question s'adresse à M. Maudet et concerne la saga de la place du Rhône. Vous nous avez indiqué l'autre soir en commission, à propos d'un autre sujet, que cette place servait effectivement de parking sauvage. C'est à nouveau le cas de nuit comme de jour, en cette période d'achats de Noël. Cet espace public devient réellement un parking, et j'ai deux questions à ce sujet. Je souhaiterais savoir qui possède les clefs permettant d'ouvrir les potelets et pour quelle raison on ne réinstalle jamais les boules de buis, que la commission des travaux a entrevues l'autre soir au parc La Grange et qui faisaient partie de l'aménagement de la place prévu au départ par M. Lopreno.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Voilà typiquement une question qui relève de deux départements. L'aménagement et les boules de buis – dont j'ignorais jusqu'à l'existence – relèvent du département de mon collègue Pagani, ce qui ne nous dispense pas de vous donner une réponse complète. Je m'engage à demander à mon collègue de vérifier ce qu'il en est exactement.

S'agissant des potelets, vous mettez le doigt sur la question qui fâche. Ces potelets fonctionnent avec une clef extrêmement simple et si nous connaissions la liste des détenteurs de clefs, qui ferait sans doute plusieurs pages, nous n'aurions pas pour autant résolu le problème. Ce système est d'ailleurs décrié maintenant, en raison notamment de cette facilité à les ouvrir. Je peux vous assurer – pour l'avoir vécu dans d'autres emplacements de la ville – que les agents passent fermer les potelets et que ceux-ci sont rouverts quasiment immédiatement. Je peux aussi vous dire – et je suis prêt à vous fournir des statistiques plus complètes que celles que j'ai données à la commission de l'aménagement la semaine passée – que les agents de sécurité municipaux passent régulièrement pour verbaliser les véhicules à la place du Rhône. A ma connaissance, une tolérance spécifique d'une durée de trois jours a eu cours au moment de l'ouverture du marché de Noël à la place de la Fusterie, afin de permettre l'installation des marchands. Cela dit, j'entends votre demande et je vais demander aux agents d'intensifier leurs passages ces prochains jours, sachant que cette place est un réceptacle naturel de voitures en cette période d'achats de fin d'année.

Mme Andrienne Soutter (S). Ma question s'adresse à M. Tornare. Bien que nous trouvions la patinoire des Bastions très sympathique, nous regrettons que

l'espace de jeux réservé aux petits enfants – déjà coincé entre le mur de la Croix-Rouge, les toilettes, les poubelles et le restaurant – soit encore réduit par la machine fabriquant la glace. Des parents se sont plaints et m'ont fait remarquer que, l'année dernière, elle était placée ailleurs. Serait-il possible de déplacer cette machine?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, vous avez raison, je me suis fait la même réflexion. Nous demanderons le déplacement de ce véhicule, comme l'année passée, afin que les enfants puissent bénéficier de la place de jeux. Je trouve que l'emplacement actuel est en effet un non-sens, je suis d'accord avec vous.

Mme Patricia Richard (R). Ma question s'adresse à M. Tornare. Je reprends ici un sujet qu'avait abordé mon collègue Gregory Baud. Il me semble que l'entretien des parcs s'est vraiment dégradé dernièrement. Je sais qu'actuellement il faut ramasser les feuilles mortes, mais le parc Baud-Bovy est dans un état lamentable, de même que le parc de Varembé, notamment le lundi matin, voire dans la journée. Est-il possible que vos services les nettoient un peu plus tôt le lundi matin, afin que ces parcs soient propres pour nos enfants?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Merci d'avoir posé la question, Madame la conseillère municipale. En l'occurrence, j'ai une réponse toute simple: il suffit d'augmenter la ligne budgétaire au budget 2010, qui a été rognée depuis de nombreuses années. Adressez-vous à l'Alternative, à l'Entente et à l'Union démocratique du centre pour augmenter cette ligne budgétaire, sachant que je fais avec les moyens qui sont à ma disposition.

Ensuite, je dirai que nous externalisons de plus en plus l'entretien des parcs en le confiant à des sociétés privées. Dernièrement, j'ai renforcé l'entretien du parc des Bastions, à la demande de conseillers administratifs qui ont des enfants en bas âge. Ceux-ci m'ont fait remarquer que le dimanche matin ce parc était souvent dans un état déplorable. Nous avons donc renforcé le nettoyage des Bastions le week-end. S'agissant du parc Baud-Bovy, il est extrêmement difficile à entretenir, je le répète ici depuis plus de dix ans. J'étais d'ailleurs hostile à l'aménagement tel qu'il a été accepté par le Conseil municipal dans les années 1990. Ce parc est mal conçu et les employés du Service des espaces verts et de l'environnement nous le rappellent à longueur d'année. Cela dit, il faut faire avec ce que nous avons et nous essayons de l'entretenir de manière optimale.

M. Robert Pattaroni (DC). Ma question s'adresse à Mme Salerno et concerne la réouverture du restaurant de l'UGS. Je ne suis mandaté par personne, mais

j'habite le quartier et, comme beaucoup de conseillers ici, je suis en contact avec les petits commerçants. Or ceux-ci sont en souci en voyant que, petit à petit, les arcades disparaissent. En l'occurrence, quand un établissement public, ici un restaurant populaire propriété de la Ville, est fermé, ce n'est pas du tout un bon signe pour le reste des commerçants. Madame Salerno, pouvez-vous m'indiquer à quel moment interviendra la réouverture du restaurant UGS?

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je ne me hasarderai pas ici à vous donner une date, Monsieur Pattaroni. Par contre, je pourrais esquisser un planning. La dernière fois où j'ai avancé une date quant à l'ouverture de ce lieu, nous avons appris qu'un travail de désamiantage devait être effectué, ce qui a demandé du temps et des deniers publics. En définitive, le restaurant UGS n'a pu être ouvert à la fin de l'automne ou au début de l'hiver, comme nous l'aurions souhaité. Je pense donc que ce serait hardi et téméraire d'avancer une date.

Par contre, je peux vous dire qu'aussi bien le département de M. Pagani, qui s'est chargé des travaux, que le mien pour l'aspect location sont très attentifs à ce que ce lieu ouvre rapidement. Vous imaginez aussi que la période économique actuelle n'est pas la plus propice pour recevoir de bons dossiers de personnes qui souhaitent reprendre ce lieu. Aujourd'hui, nous avons deux dossiers à l'étude et j'espère que ce restaurant pourra rouvrir rapidement. C'est en tout cas notre souhait à tous, au Conseil administratif et au Conseil municipal, cela notamment parce qu'il pourra aussi être utilisé par les personnes qui se marient à la mairie des Eaux-Vives, pour un repas ou un apéritif à l'issue de la cérémonie.

Mme Sarah Klopmann (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le futur quartier du Carré Vert, sur le site d'Artamis. J'ai lu dans la lettre d'information que le forum serait installé dans le demi-groupe scolaire qui sera construit. Il est également précisé que le forum sera le lieu de réunion pour l'ensemble des habitants. Les Verts sont donc ravis de constater qu'ils n'ont pas prêché complètement dans le vide. Néanmoins, nous avons encore quelques questions à propos de ce forum.

Tout d'abord, puisqu'il sera installé dans le demi-groupe scolaire, sera-t-il accessible aux habitants à chaque fois qu'ils le désirent? Pour rappel, il avait été demandé de construire une salle à part. Nous aimerions aussi savoir si cette salle pourra être utilisée comme salle commune pour les habitants, pour des activités plus ludiques, et non pas seulement pour les réunions du forum participatif. Enfin, avez-vous commencé à mettre en place ce forum? Avez-vous exploré la piste que nous avions proposée, à savoir de travailler avec des professionnels? A quel stade se trouve actuellement ce dossier?

M. Rémy Pagani, maire. Je remercie Mme Klopmann de poser cette question. Comme elle l'a constaté elle-même, ce dossier évolue. C'est un processus participatif et qui dit participation dit prise en compte des desiderata au fur et à mesure du processus. Nous avons toujours dit qu'il ne s'agissait pas de monter une usine à gaz et de définir, avant même le montage du projet, tous les détails, les portes d'entrée ou de sortie de tous les locaux… En fait, il s'agit de définir le principe de ce bâtiment dans le cahier des charges, avec la participation des habitants ainsi qu'avec mon collègue Manuel Tornare, qui sera en charge de l'utilisation de ces locaux dès leur mise à disposition. Pour l'instant, nous n'avons décidé que le principe de ce forum, mais j'entends bien, le moment venu, réunir toutes les personnes qui seraient susceptibles d'utiliser ce forum, pour en définir les usages.

M. Rémy Burri (R). Ma question s'adresse à Mme Salerno et à M. Tornare. Elle concerne la maison de retraite de Fort-Barreau. Depuis quelques mois, il semble que le rez-de-chaussée de cet immeuble soit partagé avec un bureau des CASS (Centres d'action sociale et de santé), ce qui génère, comme vous pouvez l'imaginer, des rencontres quelquefois peu agréables pour les pensionnaires. Ainsi, il y eu quelques incidents assez graves, des renversements de meubles, des jets de pots de fleurs, par des visiteurs du centre qui n'étaient pas satisfaits de la réponse donnée. Même si nous pouvons saluer l'idée de rentabiliser les locaux de la Ville, je pense que cette sous-location n'est pas très heureuse. Je vous demande si vous avez l'intention de faire quelque chose par rapport à cette situation.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question. Cette décision avait été prise par mon prédécesseur radical Michel Rossetti. Depuis, il est vrai que la structure des CASS a été modifiée par la loi de septembre 2001 et qu'ils ne sont plus ce qu'ils étaient. En l'occurrence, je suis conscient de ce problème de cohabitation et j'ai aussi été interpellé par des pensionnaires et leur famille à ce sujet. J'en ai parlé à Dominique Föllmi, président de la FAHPA (Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées). Nous verrons donc, avec la FAHPA et mes collaborateurs les plus directs, comment trouver une solution pour pallier ces problèmes d'allées et venues dans la maison de retraite de Fort-Barreau.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse au magistrat Pierre Maudet. Elle concernait à l'origine le parking sauvage sur la place du Rhône. La question ayant déjà été formulée, je saisis l'occasion pour faire part de la même préoccupation sur un autre espace, à savoir les alentours du 19, quai du Mont-Blanc, plus spécialement à l'occasion d'événements nocturnes dans le sous-sol du grand

hôtel, où se trouve une célèbre boîte de nuit. Il va de soi qu'à cet endroit le problème se pose dans des heures limites par rapport aux compétences des agents de la police municipale. On doit aussi parler de parking «sauvage» entre guillemets, puisqu'il s'agit généralement de voitures de luxe très bien parquées les unes à côté des autres, selon une pratique bien établie. Tout en étant conscient qu'on se trouve là en dehors des horaires des agents de la police municipale, j'aurais aimé savoir si ce type de parking sauvage entrait également dans vos préoccupations.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. C'est effectivement là aussi un cas de parking sauvage, mais bien différent de celui de la place du Rhône. Si je voulais être ironique, je parlerais de clientèle captive, pour laquelle on voit les limites de l'effet de «prévention générale», comme on dit en droit, de l'amende. Normalement, après s'être vu décerner une amende, la personne amendée devrait en prendre de la graine et ne plus reproduire le même comportement. Or il se trouve que cette clientèle, que je qualifiais de captive, est peu sensible au principe de l'amende et au montant de celle-ci. On a donc tendance, et cela me gêne personnellement, à considérer que la clientèle captive permet d'engranger des recettes très régulières…

En l'occurrence, ce n'est pas la vocation de cet espace et la réponse que nous donnerons en commun, mon collègue et moi-même, sera d'ajouter des obstacles physiques pour empêcher les véhicules de se parquer à cet endroit. Je peux vous assurer que les agents passent à de réitérées reprises et que même des amendes à 220 francs ne dissuadent pas les automobilistes en question, pas plus que les contacts que nous avons eus avec les responsables de la boîte de nuit. Par conséquent, je crois que seuls les obstacles physiques que nous prévoyons d'installer au début de l'année 2010, à la faveur de l'aménagement définitif des nouveaux pavillons de la rade, nous permettront de remédier à ce problème.

Mme Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à Mme Salerno. Selon l'article 22 de la loi sur l'énergie, les restaurateurs et restauratrices n'ont pas le droit d'utiliser des chauffages extérieurs. Cela concerne autant les privés que les personnes au bénéfice d'un fermage de la Ville de Genève. Maintenant que l'ensemble des restaurateurs ont reçu une lettre explicative du ScanE (Service cantonal de l'énergie), j'aimerais savoir si les locataires des fermages de la Ville qui ne respecteraient pas cette interdiction verront leur établissement remis au concours.

(La présidence est reprise par Mme Vera Figurek, présidente.)

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vous propose, Madame, que nous répondions rapidement, mon collègue Pierre Maudet et moi-même. S'agissant des établissements publics, la Gérance immobilière municipale (GIM) a envoyé un courrier à l'ensemble des fermiers de la Ville de Genève – je crois qu'elle l'a fait avant le ScanE – les informant que, sur le domaine privé Ville de Genève, ils ne pouvaient pas contrevenir à la loi et qu'ils n'avaient pas le droit d'utiliser des chaufferettes. Ainsi, de notre côté, le nécessaire a été fait pour ce qui est du domaine privé, dans un courrier signé par la cheffe de la GIM, Mme Bietenhader, il y a en tout cas trois semaines. Maintenant, M. Maudet répondra pour ce qui est des terrasses situées sur le domaine public.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je complète la réponse de ma collègue. L'article 22 de la loi sur l'énergie nous fonde à reconnaître une infraction, lorsque les moyens de chauffage du domaine public utilisent des énergies fossiles. Cette situation était courante l'année passée, elle l'est un peu moins cette année, puisque le mot a passé auprès des cafetiers-restaurateurs qu'il leur fallait renoncer à investir dans de tels moyens.

A la fin de l'année passée et au début de cette année, toute une série de rapports de dénonciations a été transmise à l'instance cantonale, puisque la Ville n'a pas la possibilité légale de décerner des amendes à ce motif et ne peut procéder qu'à un constat. En l'occurrence, l'excellent Service cantonal de l'énergie, placé sous la non moins excellente houlette d'un magistrat qui ne vous est pas trop éloigné, Madame, n'a, à ce jour et à ma connaissance, pas vraiment donné suite à ces rapports de dénonciations. Raison pour laquelle les agents que je dirige se sont un peu découragés et ont, depuis la rentrée, levé le pied à cet égard.

Elément positif: nous avons quand même fait, avec l'Etat, une information générale à tous les cafetiers-restaurateurs, en les rendant attentifs à cette disposition de la loi sur l'énergie et au fait qu'ils pouvaient se mettre en infraction. Nous espérons aussi qu'à la faveur des récentes mesures prises en matière de terrasses à l'année nous pourrons leur faire entendre raison. Nous avons même donné de notre personne, puisque certains conseillers administratifs sont allés jusqu'à poser devant la presse, enroulés dans une couverture, sur les terrasses de notre cité!

Mme Corinne Goehner-Da Cruz (S). Ma question s'adresse à M. Pagani, que je remercie pour son information s'agissant des dix prochains kilomètres de pistes cyclables. Au niveau de l'aménagement du tram de Bernex à Cornavin, tous les cyclistes sont bien embêtés sur la montée de Coutance. Ma question est la suivante: quand pourrons-nous monter à vélo par la rue de Coutance?

M. Rémy Pagani, maire. Tout d'abord, je précise, Madame la conseillère municipale, qu'il ne s'agit pas de dix kilomètres dans les années à venir, mais que nous avons réalisé dix kilomètres de pistes cyclables en plus ces deux dernières années.

Pour avoir emprunté à midi la piste cyclable en montant la rue de Coutance, je peux vous dire qu'il existe une signalétique, en bas vers la place, et qu'il va de soi que la piste se poursuivra. A mon avis, c'est une question de jours, voire de nuits, puisque les ouvriers travaillent de nuit pour satisfaire les besoins de la collectivité. D'ailleurs, j'en profite pour remercier ces équipes, car c'est un travail éminemment difficile.

M. Simon Brandt (R). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne les armoires électriques abîmées dont j'ai parlé à la dernière session. Je constate qu'il y a toujours des armoires électriques en morceaux dans les Rues-Basses, sur lesquelles sont collés du scotch et des têtes de mort, pour inciter la population à ne pas les toucher. Au lieu de s'occuper à critiquer des résultats de votation populaire approuvée à 60%, M. Pagani pourrait-il s'occuper des problèmes de la Ville et notamment du danger pour la population que représentent ces armoires électriques défectueuses et potentiellement mortelles, ouvertes au vu et au su de tout le monde?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Brandt, je suis très heureux que vous me posiez cette question. Comme je vous l'avais annoncé lors de la dernière séance, les services du département que je préside ont fait diligence et tout a été réparé. J'ai demandé des renseignements aux services et ils ont été incapables de dire qui avait enfoncé ce poteau, pourtant censé absorber des chocs assez importants. Maintenant, vous semblez dire qu'un autre candélabre a été endommagé… Je prends note de votre remarque et j'irai vérifier sur place, comme je l'ai fait la dernière fois, Monsieur Brandt, soyez-en assuré. Je m'engage devant votre Conseil à tout remettre rapidement en ordre. Malheureusement, dans de tels cas, nous ne pouvons que constater les dégâts et il faut nous laisser le temps de procéder aux réparations. Beaucoup de gens passent dans ces espaces publics et quand ils commettent des incivilités de ce genre, ils ne le signalent pas forcément, d'autant plus si cela se passe de nuit, alors que ces artères sont désertes.

Mme Danièle Magnin (L). Ma question s'adresse à Mme Salerno. J'ai assisté au Salon citoyen que vous avez organisé lundi passé dans les salons du Palais Eynard. J'avoue avoir été surprise de constater qu'il n'y avait pas de débat

contradictoire et que, manifestement, nous étions dans un club d'approbation mutuelle… Ma question est la suivante: quels critères avez-vous retenu pour choisir les intervenants?

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je suis un peu empruntée pour répondre à votre question, Madame. S'agissant des critères retenus, disons que nous voulions des personnes avec un parcours intéressant, qui aient des choses à dire et qui soient disponibles ce soir-là. Elles ne vous ont apparemment pas plu, mais elles ont sans doute plu à d'autres. Ce n'était en effet pas un débat contradictoire, mais une discussion, comme indiqué sur le *flyer*, que vous n'avez peut-être pas lu de manière attentive. Les personnes qui ont été invitées à la discussion ont été choisies pour des qualités intrinsèques, ou des qualités supposées, dont celle notamment d'être des oratrices intéressantes, intelligentes et ayant envie de communiquer.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Pierre Maudet. Elle concerne les agents municipaux. Ce corps a donc disparu suite à la décision du Conseil administratif de ne plus s'occuper du contrôle du stationnement. Contre notre volonté d'ailleurs, le Conseil administratif a conservé le personnel dans l'administration, le temps que ces personnes arrivent à la retraite, en leur donnant de nouvelles missions, notamment celles d'agents de contrôle du domaine public. Cette nouvelle mission devait disparaître avec le départ à la retraite des agents. Or nous avons découvert dans la presse, ces jours, que vous cherchiez à engager de nouveaux agents de contrôle du domaine public. Est-ce à dire que vous comptez pérenniser ces postes, ou y a-t-il eu une mauvaise compréhension de notre part?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, il faudra me montrer l'annonce en question, car les libellés ne sont pas toujours très clairs.

En ce moment, nous recrutons, dans le département de M. Pagani, des personnes pour contrôler le domaine public sous l'angle des chantiers. Ce sont des postes déjà existants en classe 4/6. J'imagine que c'est à eux que vous faites référence, mais je vérifierai volontiers l'annonce. Pour le reste, je vous confirme que les agents municipaux n'ont pas complètement disparu et qu'ils disparaîtront au 31 décembre. Une transition se fait et il existe encore aujourd'hui des agents municipaux qui verbalisent dans les rues. En revanche, s'agissant des contrôleurs du domaine public, ils n'existent pas encore: ils existeront au 1er janvier 2010 sous ce libellé. C'est pourquoi je pense que l'annonce ne me concerne pas.

Quant au devenir des autres agents municipaux, je rappelle que certains sont devenus aides horticulteurs, concierges. Ces postes-là seront évidemment pérennisés dans les divers services. J'espère ainsi que nous nous sommes bien compris, Monsieur Buschbeck.

Mme Christiane Olivier (S). Ma question concerne le pont de la Machine. Tout d'abord, je voudrais remercier M. Pagani et ses services pour la magnifique exposition sur les murs dans le monde qui a été installée sur ce pont. Je suggère à tout le monde d'aller voir cette exposition, particulièrement le soir lorsqu'elle est éclairée. Cela dit, ma question s'adresse à M. Maudet: je me suis laissé dire qu'un certain café-restaurant voudrait utiliser la plate-forme adjacente au pont pour en faire une terrasse. Pourriez-vous me donner une réponse à ce sujet?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je ferai une réponse en deux temps. Premièrement, nous n'avons pas reçu de demande du restaurant le plus proche, à savoir celui qui se trouve dans le bâtiment du pont de la Machine. Il n'a pas manifesté son intérêt pour la plate-forme. Mais, même si c'était le cas, nous aurions répondu négativement. D'abord par égalité de traitement et, ensuite, parce que l'empiétement réservé aux terrasses aux abords du pont est suffisamment grand, ce d'autant que nous avons laissé la possibilité aux terrasses de s'étendre sur la petite passerelle qui relie l'île.

La deuxième raison, c'est que, comme l'a proposé mon collègue Pagani, nous souhaitons réserver un temps cette plate-forme pour que les gens se l'approprient. Ce sera notamment le cas cet été. Nous avons installé deux sortes de bancs en carré et nous verrons comment les gens réagiront. Ce d'autant plus qu'à moyen terme l'idée est d'avoir une halte des Mouettes genevoises dès lors qu'elles pourront passer sous le pont des Bergues. La réponse à votre question est donc négative.

M. Alexandre Wisard (Ve). Pour rappel, il y a une année, dans le cadre des travaux sur le projet de budget 2009, une majorité du Conseil municipal avait accepté la création d'un peu plus de 40 nouveaux postes dans l'administration publique municipale. Sauf erreur, il s'agissait de 42,5 postes. Sur ces postes, je souhaiterais savoir combien ont été repourvus à ce jour.

La présidente. Il vous sera répondu demain.

M. Christophe Buemi (S). Ma question s'adresse à M. le maire et concerne le réaménagement de la gare Cornavin. Un article paru aujourd'hui dans la *Tri-*

bune de Genève indique que, dans les prochains jours, voire les prochaines heures, une convention va être signée entre les cantons de Vaud, de Genève, les CFF… J'espère que la Ville de Genève sera aussi partenaire. Je me souviens, Monsieur Pagani, qu'il y a quelque temps vous nous disiez qu'un accord avait été trouvé, que la Ville avait retiré son recours visant à préserver la qualité de vie dans le quartier des Grottes. Cet accord subsistera-t-il ou sera-t-il remis en cause?

M. Rémy Pagani, maire. Cette problématique sera développée en commission des travaux et des constructions et nous aurons l'occasion de vous montrer la convention que nous avons signée avec l'Etat de Genève et les CFF. Celle-ci vise à suspendre – je dis bien suspendre – la construction des immeubles au bas du quartier des Grottes, en vue de faire ces études. Le Canton est en train de conclure une autre convention par laquelle il s'engage à mener des études sur l'ensemble des options ferroviaires à Genève, et la Ville y sera associée. La convention garantit que nous serons associés à ces études préliminaires.

Certains ont cru bon de stigmatiser ma position, mais je vous rappelle que si ces voies venaient à être placées à l'endroit où les CFF veulent, envers et contre tout, les installer, nous devrions démolir les bâtiments jusqu'à la place des Grottes. C'est là tout l'enjeu, sans parler de la longueur de la tranchée qu'il faudrait éventuellement creuser pour aménager un espace public à peu près convenable, et je pèse mes mots.

C'est dire que la situation est extrêmement délicate. Nous espérons que les uns et les autres se conformeront aux conventions et aux engagements qui ont été signés pour aboutir, dans deux ans, à des propositions et des choix qui seront faits entre les CFF, la Confédération, le Canton et la petite entité qu'est la Ville de Genève. J'espère faire valoir les droits des habitants dans ce cadre-là.

La présidente. Merci, Monsieur le maire. Il n'y a plus de demande de parole. Avant de suspendre la séance, j'aimerais rappeler que Mme Déborah Luder, du Secrétariat du Conseil municipal, est disponible pour prendre des photos des conseillers municipaux qui doivent renouveler leur carte de légitimation.

Par ailleurs, le bureau tient à faire part de ses condoléances à M. Dramé, qui a perdu son père vendredi.

Comme vous l'avez décidé en début de séance, nous suspendons nos travaux jusqu'à 18 h 25, pour permettre à celles et ceux qui le désirent de se rendre à la manifestation devant la cathédrale Saint-Pierre.

(La séance est suspendue de 18 h à 18 h 25.)

4. Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 108 000 francs destiné à l'élimination de matériaux amiantés dans 20 groupes scolaires (PR-751).

Préambule

Le Conseil administratif s'est chargé de traiter le problème de l'amiante dans les bâtiments scolaires depuis le mois de juillet 2006, date à laquelle une situation préoccupante avait été découverte à l'école des Crêts-de-Champel 1.

Le 17 septembre 2008, le Conseil municipal a voté un crédit de 918 865 francs destiné, d'une part, à l'élimination de l'amiante détecté lors d'une expertise effectuée dans 26 bâtiments scolaires et, d'autre part, à couvrir les coûts de la seconde étape d'analyse consacrée aux 20 derniers bâtiments scolaires.

La première étape, concernant les travaux de dépose des éléments amiantés dans les 26 groupes scolaires, est maintenant terminée, ainsi que l'expertise des 20 autres bâtiments scolaires.

Au terme de cette seconde expertise, la «situation de l'amiante» est maintenant connue pour toutes les écoles de la ville de Genève construites avant 1991, date de l'interdiction de ce matériau.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance applique l'approche définie avec le Service des bâtiments, à savoir que les analyses concernent uniquement les matériaux qui se trouvent en contact direct avec les utilisateurs, sans effectuer d'investigations destructives.

Exposé des motifs

La seconde expertise «amiante» a concerné les bâtiments scolaires suivants: Allières II, Carl-Vogt, Crêts, Crêts-de-Champel II, Cropettes enfantine et primaire, De-Budé II, Eaux-Vives, Ferdinand-Hodler, Franchises I, Grottes, Le-Corbusier, Mail I, Micheli-du-Crest I, Necker, Plantaporrêts, Roseraie, Saint-Antoine, Vidollet (ancien), chemin des Vignes, Bout-du-Monde 4.

Les analyses ont révélé les situations suivantes:

– aucun flocage d'amiante n'a été découvert;
– aucun faux plafond ou grande surface contenant des fibres d'amiante faiblement aggloméré n'a été découvert;
– dans les écoles De-Budé II et Vidollet (ancien), aucun matériau amianté n'a été découvert;

– dans 18 bâtiments, des éléments ponctuels faiblement agglomérés, tels que des cartons amiantés placés derrière des installations électriques ou dans des chaufferies ont été décelés;
– des éléments contenant de l'amiante fortement aggloméré tels que des plaques, gaines en «Eternit» ou des calorifugeages d'installations sanitaires et de chauffage ont été repérés. Ceux-ci ne comportent pas de danger immédiat. En accord avec le Service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB), le Service des écoles et institutions pour l'enfance procédera à leur élimination lors d'opérations courantes d'entretien ou fera une nouvelle évaluation du risque à la fin de la période définie par les services compétents.

Information aux utilisateurs des bâtiments

Conformément aux dispositions définies lors de la première expertise, toutes les écoles concernées ont été informées par courrier postal des résultats de cette nouvelle étude.

L'analyse n'ayant révélé aucun élément significatif, il n'a pas été nécessaire d'organiser des séances d'information à l'intention des parents.

Estimation des coûts	Fr. (HT)
Dépose de divers éléments contenant de l'amiante faiblement aggloméré dans 18 bâtiments scolaires par une entreprise spécialisée	45 000
Repose d'éléments en remplacement de ceux déposés par l'entreprise spécialisée	40 000
Mesures d'air libératoires (VDI) exigées par le STEB après les travaux	10 000
Sous-total I	95 000
TVA 7,6%	7 220
Sous-total II TTC	102 220
Prestations du maître de l'ouvrage (prestation du personnel en faveur des investissements) 5% de 102 220 francs	5 111
Total du crédit N° 1	107 331
Arrondi	669
Total du crédit TTC	108 000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009 et ne comportent aucune variation.

Mesures de sécurité et Agenda 21

Tous les travaux décrits ci-dessus seront effectués conformément aux prescriptions du STEB, de l'OCIRT et de la SUVA.

Selon la réglementation en vigueur, qui prend en compte la protection de la santé des travailleurs et la protection de l'environnement, ils seront étroitement contrôlés par le STEB.

Délais

L'exécution des travaux de décontamination et de remise en état est prévue dès le vote de ce crédit. Les interventions seront programmées dans le respect des activités scolaires.

Référence au 5e plan financier des investissements (PFI)

Cet objet ne figure pas dans le 5e PFI 2009-2020.

Gestion des crédits

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est gestionnaire et bénéficiaire du crédit.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 23 580 francs.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 108 000 francs destiné à l'élimination de matériaux amiantés dans 20 groupes scolaires.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 108 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2015.

Annexe: liste récapitulative des analyses d'amiante effectuées dans différentes écoles

RECAPITULATIF ANALYSES II AMIANTE DANS DIFFERENTES ECOLES

ECOLES	LOCAL	AMIANTE		DESCRIPTION	ARCHI.	ASSAINISSEM	ELEC.	DELAIS
ALLIERES II	Sous-station ventil.		FA	Raccord ancien boilleur	SN	ENERGIE		<5 ans
	Sous-station ventil.		FA	Départ SE rythmique + classes		ENERGIE		<5 ans
	Vide sous préau		FA	Carton derrière installation électrique		Entr. spécial.	OUI	<5 ans
CARL-VOGT	Combles		FA	Carton derrière installation électrique	MB	Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	Salle 16 cuisines scol.		FA	Cartons dessus faux-plafonds (contrôler étages)		Entr. spécial.		<5 ans
CRETS	Combles		FA	Carton derrière installation électrique	AV	Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	Combles	NFA		Plaques de sous-toitures		Entr. normale		<10 ans
	Combles	NFA		Tuyeau évacuation		Entr. normale		<10 ans
	Classe 8		FA	Joints de fenêtres		Entr. spécial.		<1an
	Hall 1		FA	Joints de fenêtres		Entr. spécial.		<5 ans
	Chaufferie		FA	Joints de brides (10x)		ENERGIE		<5 ans
	Chaufferie	NFA		Porte ETERNIT accès chaufferie		Entr. normale		<10 ans
CRETS-DE-CHAMPEL II	Chaufferie		FA	Joints de brides (10x)	SN	ENERGIE		<5 ans
CROPETTES PRIM.	Loge RBS		FA	Carton derrière prises électriques au sol	GS	Entr. spécial.	OUI	<1an
	Loge RBS		FA	Cartons derrière tableau électrique		Entr. spécial.	OUI	<10 ans
CROPETTES ENF.	Chaufferie		FA	Joints de brides	GS	ENERGIE		< 5 ans
	Chaufferie		FA	Carton plat de brides		ENERGIE		< 5 ans
	Pavillon	NFA		Plaque ETERNIT derrière radiateurs (19x)		Entr. normale		<10 ans
DE BUDE II	RIEN A SIGNALER				AV			
EAUX-VIVES I	Sous-sol local 13		FA	Carton dans 2 TL	SN	Entr. spécial.	OUI	<10 ans
	Rez hall 21	NFA		Colle sous mosaique rouge		Entr. spécial.		<10 ans
	WC hommes		FA	Joints de fenêtres (ext.) Voir toutes fenêtres école		Entr. spécial.		<5 ans
	Combles		FA	Carton sous TL		Entr. spécial.	OUI	<10 ans
	Combles		FA	Carton dans 2 TL		Entr. spécial.	OUI	<10 ans
EAUX-VIVES II	Sous-sol cuisine		FA	Clapet coupe-feu ventilation cuisine	SN	Entr. spécial.		<10 ans
	Sous-sol cuisine		FA	Joint coupe-feu ventilation cuisine		Entr. spécial.		<5 ans
	Rez dégagement	NFA		Panneau ETERNITderrière tableau électrique		Entr. normale	OUI	<10 ans
	1er ét. dégagement	NFA		Panneau ETERNITderrière tableau électrique		Entr. normale	OUI	<10 ans
	2ème ét. dégagement	NFA		Panneau ETERNITderrière tableau électrique		Entr. normale	OUI	<10 ans
	3ème ét. dégagement	NFA		Panneau ETERNITderrière tableau électrique		Entr. normale	OUI	<10 ans

RECAPITULATIF ANALYSES II AMIANTE DANS DIFFERENTES ECOLES

ECOLES	LOCAL	AMIANTE		DESCRIPTION	ARCHI.	ASSAINISSEM	ELEC.	DELAIS
EAUX-VIVES III	Sous-sol local 2	NFA		Panneau ETERNIT sur porte entrée	SN	Entr. normale		<10 ans
	Sous-sol local 2		FA	Joint plats		ENERGIE		<10 ans
	Sous-sol local 3	NFA		Panneau ETERNIT derrière tableau électrique		Entr. normale	OUI	<10 ans
	Sous-sol local 5		FA	Cartons sous TL		Entr. spécial.	OUI	<10 ans
	Sous-sol local 6	NFA		Panneau ETERNIT derrière tableau électrique		Entr. normale	OUI	<10 ans
	Sous-sol local 6	NFA		Panneau ETERNIT derrière fusibles		Entr. normale	OUI	<10 ans
	Rez local 16	NFA		Panneau ETERNITderrière tab.électrique escalier		Entr. normale	OUI	<10 ans
	Combles		FA	Cartons sous 4 prises électriques		Entr. spécial.	OUI	<10 ans
FERDINAND-HODLER	Combles grenier 1 + 2	NFA		Panneaux sous toiture en ETERNIT	SN	Entr. normale		<10 ans
	3ème ét. Local 14		FA	Carton sous TL		Entr. spécial.	OUI	<10 ans
	1er ét. Local 11		FA	Carton posé librement		Entr. spécial.		<5 ans
	Rez sup dégagement 8		FA	Carton posé librement		Entr. spécial.		<5 ans
	Sous-sol chaufferie		FA	Divers éléments sur installations techniques		ENERGIE		<5 ans
	Sous-sol chaufferie	NFA		Gaine ETERNIT		ENERGIE		<10 ans
FRANCHISES I	Sous-sol local tech.		FA	Joint plats	GS	ENERGIE		<5 ans
	Rez office 1		FA	Cartons sous 2 prises électriques		Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	Rez office 2		FA	Cartons sous prise électrique		Entr. spécial.	OUI	<5 ans
GROTTES	Sous-sol couloir 137	C		Calorifugeages verts et blancs	MB	Entr. spécial.		<10 ans
	Sous-sol dégag.141	C		Calorifugeages verts et blancs		Entr. spécial.		<10 ans
	Sous-sol local ascens.	C		Calorifugeages verts et blancs		Entr. spécial.		<10 ans
	Sous-sol chaufferie	C		Calorifugeages verts		Entr. spécial.		<10 ans
	Sous-sol chaufferie		FA	Joints plats		ENERGIE		<10 ans
	Sous-sol local sanitaire	C		Calorifugeages verts et blancs		Entr. spécial.		<10 ans
	Sous-sol atelier	C		Calorifugeages verts et blancs		Entr. spécial.		<10 ans
	Sous-sol chaufferie		FA	Joint clapet sur tuyau évacuation fumées		ENERGIE		<5 ans
	Sous-sol local électr.	NFA		2 tuyaux en ETERNIT		ENERGIE		<10 ans
	Sous-sol WC handicap	NFA		2 tuyaux en ETERNIT		Entr. normale		<10 ans
	Sous-sol local ventil.	NFA		2 tuyaux en ETERNIT		Entr. normale		<10 ans
	Rez salle des maîtres		FA	12 cartons sous prises électriques		Entr. spécial.	OUI	<10 ans
	Rez couloir	C		Calorifugeages verts (mousse jaune rigide)		Entr. spécial.		<10 ans
	Rez centrale ventilation	C		Mousse jaune rigide		Entr. spécial.		<10 ans
	Rez centrale ventilation		FA	Joint de bride		ENERGIE		<10 ans
	Rez sup armoires techn.	C		Calorifugeages verts (mousse jaune rigide)		Entr. spécial.		<10 ans

RECAPITULATIF ANALYSES II AMIANTE DANS DIFFERENTES ECOLES

ECOLES	LOCAL	AMIANTE		DESCRIPTION	ARCHI.	ASSAINISSEM	ELEC.	DELAIS
GROTTES	1er ét. Armoire techn	C		Calorifugeages verts (mousse jaune rigide)	MB	Entr. spécial.		<10 ans
	1er ét. Gaine technique	C		Calorifugeages verts (mousse jaune rigide) 2x		Entr. spécial.		<10 ans
	Vitraux école	NFA		Joints de vitrages		Entr. spécial.		<5 ans
LE CORBUSIER	A Sous-sol couloirs	C		Calorifugeages verts	SN	Entr. spécial.		<5 ans
	A Sous-sol local ventil.	C		Calorifugeages verts + rouge-bleu		Entr. spécial.		<5 ans
	A Sous-sol local ventil.		FA	Joint plat		ENERGIE		<10 ans
	A Sous-sol local citerne	C		Calorifugeages verts		ENERGIE		<5 ans
	A Sous-sol local 5	C		Calorifugeages verts + rouge et bleu		Entr. spécial.		<5 ans
	A Sous-sol dégag. 4 + 9	C		2 calorifugeages verts		Entr. spécial.		<5 ans
	B Sous-sol dégag. 11	C		3 calorifugeages verts		Entr. spécial.		<5 ans
	B Sous-sol loc. contener	C		2 calorifugeages verts		Entr. spécial.		<5 ans
	B Sous-sol chaufferie		FA	Tresse chaudière 2		ENERGIE		<5 ans
	B Sous-sol chaufferie		FA	Tresse clapet chaudière base cheminée		ENERGIE		<5 ans
	B Sous-sol chaufferie		FA	70 joints plats		ENERGIE		<10 ans
	B Sous-sol chaufferie	C		Calorifugeage vert évier + prises eau		Entr. spécial.		<5 ans
	B Sous-sol fosse pompe		FA	Joint plat		ENERGIE		<10 ans
	C Sous-sol local eau	C		7 calorifugeages verts		Entr. spécial.		<5 ans
	C Sous-sol rangement 22	C		6 calorifugeages verts		Entr. spécial.		<5 ans
	C Sous-sol		FA	8 joints plats vannes isolement chauffage		ENERGIE		<10 ans
	C Sous-sol abris	C		Calorifugeages verts		Entr. spécial.		<5 ans
	A Rez inf.3 dégagements	C		Calorifugeages côté préau		Entr. spécial.		<5 ans
	C Rez inf. 2 dégag.	C		Calorifugeages		Entr. spécial.		<5 ans
	C Vestiaire infirmerie	C		Calorifugeages		Entr. spécial.		<5 ans
	C 1er ét. dégagement	C		Calorifugeages		Entr. spécial.		<5 ans
	C 2ème ét. dégagement	C		Calorifugeages		Entr. spécial.		<5 ans
	D Rez couloir liaison	C		Calorifugeages		Entr. spécial.		<5 ans
	D Rez dépôt	C		Calorifugeage vert		Entr. spécial.		<5 ans
	E Rez ventrale ventilation		FA	Joint plat		ENERGIE		<10 ans
MAIL I	Combles		FA	Cartons sous 20 TL	MB	Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	Combles local ventilation		FA	12 joints plats		ENERGIE		<5 ans
	Salle de gym sup	NFA		Panneau ETERNIT derrière tableau électrique		Entr. normale	OUI	<10 ans
	Sous-sol local 11	NFA		Colle sous dalettes grises		Entr. spécial.		<10 ans
	Sous-sol local 18		FA	Cartons sous TL		Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	Sous-sol local 19		FA	Cartons sous TL		Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	Sous-sol local 20		FA	Cartons sous TL		Entr. spécial.	OUI	<5 ans

RECAPITULATIF ANALYSES II AMIANTE DANS DIFFERENTES ECOLES

ECOLES	LOCAL	AMIANTE		DESCRIPTION	ARCHI.	ASSAINISSEM	ELEC.	DELAIS
MICHELI-DU-CREST ANC.	Rez dégagement		FA	Carton derrière tableau électrique	MB	Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	Rez dégagement		FA	Joints de fenêtres (ext.)		Entr. spécial.		<10 ans
	Rez bureau MP		FA	Joints de fenêtres (ext.)		Entr. spécial.		<10 ans
	1er ét classe 7		FA	Joints de fenêtres (int.)		Entr. spécial.		<5 ans
	1er ét. dégagement		FA	Joints de fenêtres (ext.)		Entr. spécial.		<10 ans
	1er ét. dégagement		FA	Carton derrière tableau électrique		Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	1er ét. W-C garçons		FA	Joints de fenêtres (ext.)		Entr. spécial.		<10 ans
	2ème ét. dégagement		FA	Joints de fenêtres (ext.)		Entr. spécial.		<10 ans
	2ème ét. dégagement		FA	Carton derrière tableau électrique		Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	2ème ét. classe 8		FA	Joints de fenêtres (int.)		Entr. spécial.		<5 ans
	3ème ét. Dépôt		FA	Carton derrière prise électrique		Entr. spécial.	OUI	<10 ans
NECKER	Sous-sol chaufferie		FA	Joint tressé porte visite + boisseau chemin.	MB	ENERGIE		<5 ans
	Sous-sol chaufferie		FA	40 joints plats		ENERGIE		5 ans
PLANTAPORRETS	1er ét. W-C		FA	Cartons derrière prises électriques	MB	Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	1er ét. W-C		FA	Joints de fenêtres (ext.)		Entr. spécial.		<10 ans
	Sous-sol chaufferie		FA	Joints plats		ENERGIE		<10 ans
PLANTAPORRETS GYM	Sous-sol chaufferie	NFA		Gaine en ETERNIT	MB	ENERGIE		<10 ans
	Sous-sol parascolaire		FA	Joints de fenêtres (ext.)		Entr. spécial.		<5 ans
	Sous-sol parascolaire		FA	Cartons dans et derrière TL		Entr. spécial.	OUI	<1 an
	1er ét. Local 101	NFA		Dallettes beiges		Entr. spécial.		<10 ans
	3ème ét local 307.1		FA	Cartons derrière TL		Entr. spécial.	OUI	<10 ans
	3ème ét. W-C 302	NFA		Colle des dallettes gris/bleu		Entr. spécial.		<5 ans
ROSERAIE	1er ét loge RBS		FA	Cartons derrière prise et tableau électrique	MB	Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	Sous-sol local 17	C		Calorifugeages gris 3x		Entr. spécial.		<10 ans
	Sous-sol local 18		FA	Carton dans TL		Entr. spécial.	OUI	<10 ans
ST-ANTOINE	Rez hall entrée		FA	Carton sous TL niche tableau alarme incendie	SN	Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	Rez hall entrée		FA	2 cartons derrière tableau alarme incendie		Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	1er ét. Classe 2	NFA		Plaque ETERNIT derrière tableau électrique		Entr. normale	OUI	<10 ans
	2ème ét. Classe 2	NFA		Plaque ETERNIT derrière tableau électrique		Entr. normale	OUI	<10 ans
	Verrière ext		FA	Joints des verres verrières (niv. sol)		Entr. spécial.		<5 ans
VIDOLLET ANC.	RIEN A SIGNALER				GS			
CH. DES VIGNES	Sous-sol atelier 2		FA	2 joints plats	GS	ENERGIE		<5 ans

RECAPITULATIF ANALYSES II AMIANTE DANS DIFFERENTES ECOLES

BOUT-DU-MONDE 4	Sous-sol dégagement	NFA		Plaque ETERNIT derrière armoire électrique	SN	Entr. normale	OUI	<10 ans
	Sous-sol dégagement		FA	Carton derrière fusible+prise dans armoire électr.		Entr. spécial.	OUI	<5 ans
	Sous-sol chaufferie	NFA		Plaque ETERNIT derrière armoire électrique		Entr. normale	OUI	<10 ans
	Sous-sol chaufferie	NFA		Plaque ETERNIT derrière porte accès		Entr. normale	OUI	<10 ans
	Sous-sol citerne	NFA		Gaine ETERNIT		Entr. normale	OUI	<10 ans
	Sous-sol local 04	NFA		Gaine ETERNIT		Entr. normale	OUI	<10 ans
	Sous-sol local 05	NFA		Gaine ETERNIT		Entr. normale	OUI	<10 ans

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité (33 oui).

5. Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant net total de 52 000 francs destiné au réaménagement de la ruelle reliant la rue de la Coulouvrenière au quai des Forces-Motrices, déduction faite de 85 000 francs, assurés par la propriétaire de l'immeuble sis 25, rue de la Coulouvrenière, et de 17 000 francs, assurés par les propriétaires des immeubles sis 23, rue de la Coulouvrenière et 8, quai des Forces-Motrices, soit un montant brut total de 154 000 francs (PR-752).

Préambule

La ruelle, située entre la rue de la Coulouvrenière et le quai des Forces-Motrices, sert de point de passage pour de nombreux usagers de la mobilité douce entre le quartier de Plainpalais et le quai de l'Ile.

En mai 2003, M. P. Studer, architecte, a déposé au nom et pour le compte de la propriétaire de l'immeuble sis 25, rue de la Coulouvrenière une demande en autorisation de construire (DD 98561) pour la transformation de l'immeuble sis 25, rue de la Coulouvrenière et l'agrandissement de la toiture afin d'y construire des unités d'habitations et une unité commerciale. Les travaux ont débuté en 2004 et sont, à ce jour, terminés.

Ces travaux sont l'occasion de reprendre l'aménagement de cette ruelle, d'autant que la propriétaire de l'immeuble sis 25, rue de la Coulouvrenière a proposé à la Ville de Genève de prendre en charge partiellement les coûts de son réaménagement.

Exposé des motifs

Cette ruelle est difficilement praticable tant pour les piétons, par ses hauts trottoirs trop étroits, que pour les voitures désirant accéder au parking extérieur bordant le quai des Forces-Motrices, ou au parking souterrain du bâtiment cité ci-dessus. Elle est de plus inadaptée aux personnes à mobilité réduite et au développement des mobilités douces.

Dans la mesure où la Ville souhaite réaliser des trottoirs traversants et adapter des abaissements pour la mobilité douce dans le secteur, une convention définissant la répartition du financement pour la réalisation des travaux de réaménage-

ment a été établie entre la Ville de Genève et la propriétaire de l'immeuble sis 25, rue de la Coulouvrenière.

Cette convention, basée sur un projet établi en commun, a été signée le 28 janvier 2009 entre la propriétaire de l'immeuble sis 25, rue de la Coulouvrenière et M. Pagani, conseiller administratif, représentant de la Ville de Genève. Elle définit la répartition du financement des travaux de la manière suivante: deux tiers à charge du propriétaire et le tiers restant supporté par la Ville de Genève.

Une requête en autorisation de construire (APA 28642-5) a été déposée et l'autorisation a été délivrée le 3 octobre 2007 par le Département des constructions et des technologies de l'information. Les travaux de transformation de l'immeuble achevés, il convient de réaliser l'aménagement prévu de la ruelle.

Ces travaux contribuent, à leur échelle, à la mise en valeur du quartier de la Coulouvrenière.

Description des travaux

Au droit de la rue de la Coulouvrenière, l'aménagement prévoit de créer la continuité du trottoir, côté impair, en réalisant un trottoir traversant permettant ainsi d'adapter des abaissements pour la mobilité douce et d'assurer le confort des personnes à mobilité réduite et malvoyantes.

Dans la ruelle, les trottoirs existants le long des façades des bâtiments seront démolis. L'actuel enrobé bitumineux sera remplacé par un revêtement en béton brossé, muni d'une cunette centrale pour l'évacuation des eaux de pluie.

Les sacs des descentes d'eaux pluviales des immeubles seront démolis en même temps que les trottoirs susmentionnés, puis reconstruits au niveau de la nouvelle chaussée durant les travaux. Conformément à l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public, du 21 décembre 1988, les frais de démolition et reconstruction des sacs d'eaux pluviales sont à charge des propriétaires des immeubles sis 23, rue de la Coulouvrenière et 8, quai des Forces-Motrices. Toutefois, ces frais seront pris en charge provisoirement par la Ville de Genève, qui les facturera aux propriétaires à la fin des travaux.

Estimation des coûts	Fr.
Aménagement d'un trottoir traversant	38 000
Réaménagement de la ruelle entre la rue de la Coulouvrenière et le quai des Forces-Motrices	62 000
Assainissement des eaux de surfaces	13 000
Total	113 000

Réfection des sacs EP contre façade des bâtiments (HT)	16 000
Total	129 000
Honoraires géomètre	7 000
Total réaménagement HT	136 000
Information publique	1 500
Total HT	137 500
TVA 7,6%	10 450
Total TTC	147 950
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	6 000
Total TTC brut	153 950
Total TTC brut arrondi	154 000
– Participation financière de la propriétaire de l'immeuble sis 25, rue de la Coulouvrenière	– 85 000
– Participation financière des propriétaires des immeubles sis 23, rue de la Coulouvrenière et 8, quai des Forces-Motrices pour réfection des sacs EP en façade des bâtiments	– 17 000
Total TTC net après déductions	52 000

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2008).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présents.

Programme des travaux

Les travaux pourront démarrer après l'échéance du délai référendaire suivant le vote du crédit par le Conseil municipal. La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue en été 2010.

Agenda 21 et choix écologiques

Les trottoirs de type «Ville de Genève» et les surfaces en béton brossé seront réalisés en béton composé de matériaux recyclés.

La grave utilisée sera constituée en partie de matériaux recyclés.

Personnes à mobilité réduite

La thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants, a été intégrée dans les concepts de base du projet. Une attention particulière sera portée lors de l'exécution des travaux, afin que les aménagements réalisés soient parfaitement adaptés aux besoins de ce type d'usagers.

Information publique

Deux panneaux de chantier seront posés dans le périmètre du chantier. L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début du chantier.

Autorisation de construire

Le projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire APA 28642-5 déposée le 3 août 2007 et autorisée le 3 octobre 2007.

Régime foncier

Les parcelles sont situées sur le domaine public communal de la Ville de Genève.

Intérêts intercalaires

Pour les objets dont la durée des travaux est inférieure à six mois, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

Référence au 5e plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas au 5e plan financier d'investissement 2010-2021.

Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre

Le projet d'aménagement de la présente demande de crédit a été élaboré par les Services de l'aménagement urbain et de la mobilité et du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil. La maîtrise d'œuvre et la direction des travaux sont assurées en interne par le Service du génie civil.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien et le nettoiement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 6170 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant net total de 52 000 francs destiné au réaménagement de la ruelle reliant la rue de la Coulouvrenière au quai des Forces-Motrices, déduction faite de 85 000 francs, assurés par la propriétaire de l'immeuble sis 25, rue de la Coulouvrenière, et de 17 000 francs, assurés par les propriétaires des immeubles sis 23, rue de la Coulouvrenière et 8, quai des Forces-Motrices, soit un montant brut total de 154 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 154 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Préconsultation

M. Bayram Bozkurt (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'objet dont il est question est bien exposé dans le document que nous avons reçu. Toutefois, il est utile de penser à décourager le passage des voitures, compte tenu de l'étroitesse de la ruelle et de la difficulté à faire coexister l'ensemble des modes de déplacement.

En effet, il est évident que permettre à la fois à des personnes âgées à la mobilité difficile, à des parents avec des poussettes, accompagnés de leurs enfants, à des malvoyants ou à toute autre personne avec un handicap, de cohabiter avec des voitures, des motos, des vélos relève de la quadrature du cercle, ou presque.

Mettre cette ruelle en zone de rencontre, soit à 20 km/h, ne suffira certainement pas, parce qu'il y aura des voitures avec tous les risques que cela comporte. L'idéal serait d'éviter que les voitures y circulent, à part bien évidemment les services d'urgence, tels que pompiers et ambulances.

Par conséquent, afin que toute l'attention soit apportée à l'étude de cet objet, je propose qu'il renvoyé en commission des travaux et des constructions.

Mme Isabelle Brunier (S). J'interviendrai brièvement. Nous n'allons pas nous opposer à ce projet, surtout pour une ruelle aussi minuscule. Simplement, nous nous posons un certain nombre de questions, en particulier sur la suppression du trottoir, qui n'est pas toujours une excellente solution, comme on a pu le constater dans d'autres endroits de la ville. De même, nous nous interrogeons sur les facilités d'accès au parking, qui vont à l'encontre de certaines autres volontés énumérées dans cette proposition. Enfin, nous nous posons des questions sur la manière dont les frais seront pris en charge provisoirement par la Ville, qui ensuite les facturera aux propriétaires. Ces derniers ayant proposé d'en prendre une partie à leur charge, nous ne comprenons pas très bien pourquoi la Ville se pose en banquière dans cette opération. Mais toutes ces questions seront posées en commission.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés à l'unanimité.

6. Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 105 790 francs, soit:

– un montant de 16 101 000 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant les allées périphériques de part et d'autre;

– un montant de 9 272 800 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué uniquement de l'allée périphérique de la moitié sud, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons;

– un montant net de 731 990 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 370 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 855 360 francs (PR-753).

Préambule

Ouvert en juin 2009, le chantier de rénovation de la plaine de Plainpalais est actuellement en cours sur le secteur sud de la partie centrale de la plaine. Cette phase se terminera en été 2010, afin de pouvoir accueillir à nouveau le cirque Knie.

Ces travaux font suite à une première étape «test», de surface réduite, réalisée au printemps 1998, qui a permis la mise au point des détails de réalisation du projet d'assainissement de la surface de la plaine de Plainpalais, notamment la composition du revêtement de sol et le dispositif de récupération des eaux météoriques en surface. La phase d'observation de cette zone test qui s'est ensuivie a permis d'adapter les détails d'exécution et d'en garantir l'adéquation avec les nombreuses contraintes auxquelles est soumis ce vaste espace public.

Ainsi sera restituée à la population genevoise une surface assainie, dotée d'un réseau de drainages et d'un revêtement spécifiquement adapté aux multiples usages de la plaine, qui vont de la simple déambulation à l'accueil d'activités populaires telles que les marchés ou des infrastructures lourdes des forains, des cirques et des grandes manifestations. Pour ces dernières, il est également prévu tout un réseau d'équipements techniques (eau, électricité, écoulements, etc.)

qui évitera désormais les risques des branchements sauvages, tout comme les inconvénients des réseaux d'alimentations et d'écoulements improvisés selon les nécessités du moment.

Ces travaux se réalisent à l'aide du crédit de 12 221 700 francs, objet de la proposition PR-419, votée le 9 mai 2007 par le Conseil municipal, pour la deuxième phase de réfection de la plaine de Plainpalais. Comme cela avait été mentionné, puis décidé à l'époque, le montant de ce crédit ne permet toutefois la réalisation que de la moitié environ de la surface centrale de la plaine, exception faite du mail périphérique.

Il s'agit maintenant d'achever la réfection de cet espace public majeur, cela si possible en enchaînant les travaux futurs à la suite du présent chantier, soit dès la fin de l'été 2010. La durée totale des travaux en sera ainsi réduite, de même que les nuisances qu'ils procurent à la population genevoise.

L'achèvement de l'assainissement de la plaine, objet de la présente demande de crédit, comprend, comme indiqué lors du vote de la proposition PR-419, la terminaison de la réfection de la surface centrale, des réseaux de drainage de cette surface et les infrastructures de distribution et d'évacuation des fluides pour les manifestations, mais il comprend aussi la requalification complète du mail périphérique, élément nouveau par rapport à la situation décrite en juin 2005 lors du dépôt de la proposition PR-419.

L'adjonction des travaux de réfection du mail périphérique est due à plusieurs constats convergents.

D'une part, dans le cadre de la campagne d'analyse de l'état sanitaire menée récemment par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) sur tous les arbres situés sur la commune de Genève, il est apparu qu'une grande partie des arbres de la plaine de Plainpalais sont dans un état nécessitant leur remplacement à court ou moyen terme. D'autre part, les discussions et la concertation menées avec les usagers du mail (maraîchers, brocanteurs et autres usagers de la plaine), notamment lors des marchés qui se tiennent maintenant cinq jours par semaine, ont démontré que les dimensions du mail ainsi que les espacements entre les rangées de plantations d'arbres sont trop étroites pour en permettre une occupation aisée. L'exiguïté de l'espace entre les stands des vendeurs et les arbres ne laisse que peu de place à la déambulation. Les grilles au pied des arbres constituent des obstacles pour les promeneurs et entravent leur déplacement, situation tout particulièrement dangereuse pour les personnes à mobilité réduite. Les troncs des arbres eux-mêmes sont fréquemment endommagés par les manœuvres des camionnettes des marchands, qui ne disposent pas de suffisamment de place pour le chargement et le déchargement de leurs marchandises, ce qui raccourcit de manière significative leur durée de vie et nécessite des travaux d'entretien très fréquents.

Sur la base de ces constats, diverses hypothèses ont été examinées, en collaboration étroite entre le SEVE, la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP), les services gestionnaires du projet (SAM et GCI) et les mandataires, pour finalement conclure que l'option consistant à reconfigurer complètement le mail, y compris dans sa géométrie et sa disposition spatiale, serait la meilleure. Ce nouveau mail, plus large et doté de trois rangées d'arbres sur tout le pourtour de la plaine permettra à la fois aux marchands de placer leurs stands entre les arbres des rangées extérieures, et aux promeneurs de déambuler librement dans un espace libéré de tout obstacle et de s'arrêter pour se reposer sur les bancs situés entre les arbres de la rangée centrale.

La présente proposition a ainsi pour objet la réalisation du solde de tous les travaux nécessaires à une réfection compète de la plaine de Plainpalais, y compris la requalification du mail périphérique.

Elle comprend trois arrêtés, qui représentent des étapes distinctes, soit:

Arrêté I: achèvement de l'aménagement de surface de la zone centrale (secteur nord) qui comprend le revêtement en minéral concassé, la réalisation des réseaux secs et humides (alimentations électrique, adduction d'eau, eaux usées et eaux claires), la reconstruction de l'aire de jeux pour enfants et d'un nouveau street-plaza (travaux initialement prévus lors des discussions au sujet de la proposition PR-419); travaux de requalification du mail, soit réaménagement de l'allée périphérique comprenant la replantations de nouveaux arbres, portion du secteur nord de la plaine (travaux non prévus initialement)

Arrête II: travaux de requalification du mail, soit réaménagement de l'allée périphérique comprenant la replantation de nouveaux arbres, sur la portion du mail bordant le secteur sud de la plaine dont la partie centrale est actuellement en cours de réalisation (travaux non prévus initialement)

Arrête III: réfection des collecteurs sur l'avenue du Mail, travaux nécessaires aux raccordements des nouveaux réseaux sur la plaine de Plainpalais (travaux prévus initialement)

Exposé des motifs

La plaine de Plainpalais représente une surface totale plus de 70 000 m^2 en forme de losange.

Espace public majeur du centre-ville, la plaine de Plainpalais est depuis fort longtemps un lieu d'activités multiples, qu'elle accueille tout au long de l'année: manifestations de grande importance comme les cirques et les parcs d'attractions, mais aussi activités de quartier comme le marché alimentaire, le marché aux

puces, ainsi que des installations permanentes comme les jeux pour enfants, les terrains de pétanque, etc. Au cours des siècles, certaines activités se sont modifiées, d'autres ont disparu et de nouvelles s'y sont implantées. A l'heure actuelle, du fait de la crise économique et de l'augmentation du chômage, les gens, en tant que consommateurs et vendeurs (marchés, marchés aux puces, etc.) utilisent de manière plus intense encore la plaine. Son rôle de pôle urbain de référence se renforcera dans le futur avec le développement du secteur de la Praille, devenant ainsi un relais entre ce quartier de la ville en émergence et le centre urbain.

Les profondes transformations de la plaine de Plainpalais au cours du XXe siècle ont conduit progressivement à la mise en évidence d'incompatibilités diverses. Incompatibilité, d'une part, entre le type de revêtement de sol (terre végétale et herbe) avec certaines des activités, notamment celles liées aux grandes manifestations. Incompatibilité, d'autre part, entre la présence massive des chiens et la simple promenade, les pique-niques, jeux et activités sportives pratiquées il y a quelques décennies encore. Ces incompatibilités multiples ont conduit à une dégradation progressive de l'état de surface de la plaine, jusqu'à la rendre non seulement quasi impraticable pour toutes les activités qui s'y déroulent, mais surtout irréparable sans exécuter de très lourds travaux d'infrastructure.

Ce constat a donné lieu à une réflexion de fond sur la vocation de la plaine et sur le type de surface et d'infrastructures devant y prendre place. Cette réflexion a abouti au projet présenté lors de la discussion sur la proposition PR-419, pour ce qui concerne la réfection de la partie centrale. Ce projet confirme le choix de conserver ces activités et manifestations dans le centre-ville, gage d'une qualité de vie urbaine dynamique et accessible à tous. Ainsi a été prise la décision de préserver ce grand «vide» et de l'aménager avec des matériaux permettant des réfections simples, condition indispensable à un usage intensif du site, décision confirmée par le Conseil municipal lorsqu'il a accepté le crédit de réalisation de la première étape de ces travaux de requalification, qui sont maintenant en cours.

Toutefois, depuis le vote de cette étape de travaux, de nouveaux constats ont été faits. Ils ont conduit à compléter le projet de requalification de la plaine, jusqu'alors essentiellement concentré sur la partie centrale, à une réflexion sur la reconfiguration du mail périphérique, cela afin de proposer un projet répondant véritablement et complètement aux besoins multiples des nombreux usagers.

Etat des lieux: une série de constats de la situation actuelle

La question du mail périphérique: une nouvelle donne

Arborisation

Aujourd'hui, l'arborisation de la plaine est concentrée en périphérie du site, sous la forme d'un mail comprenant un double alignement côté ouest sur l'ave-

nue du Mail et un triple alignement côté est (avenue Henri-Dunant et boulevard Georges-Favon). La diversité botanique est de six genres d'arbres différents dont 70% de marronniers, 20% de tilleuls et 10% d'ormes.

Or, le diagnostic sanitaire des arbres réalisé en automne 2008 a mis en évidence les faits suivants:

– 50 arbres (soit 20% du mail) ont dû être abattus et n'ont pas été remplacés ou sont dans un état sanitaire préoccupant, condamnés à très court terme;
– il existe une accélération du phénomène de dépérissement ces dix dernières années (environ cinq arbres à remplacer par année);
– il est constaté également une forte dépréciation sanitaire des marronniers de la plaine qui constituent à eux seuls 70% de l'arborisation.

Les principales causes de dépérissement des arbres sont liées:

– à la modification des conditions environnementales de la plaine: agrandissement des surfaces en enrobé bitumineux, assèchement de l'air et du sol (réchauffement climatique), imperméabilisation et tassement du sol, augmentation des pollutions, déjections canines, etc.;
– aux conflits grandissants entre arborisation et usages des lieux: nombreuses blessures sur les arbres (chocs de véhicules, etc.);
– aux problèmes sanitaires récurrents du marronnier (coloration et chute précoce des feuilles).

Les conséquences de la dégradation sanitaire des arbres et de la configuration actuelle du mail sont:

– la multiplication et la dispersion des interventions d'entretien des arbres;
– l'impossibilité de remplacer systématiquement et dans des conditions favorables les arbres dépérissant; lorsque les remplacements ont lieu, on constate de grandes difficultés de reprise des plants et une durée de vie limitée des jeunes arbres;
– la dépréciation qualitative de l'ensemble du mail (arbres altérés et perte de qualité paysagère).

Compte tenu de l'état actuel du mail et de l'importance d'assurer la pérennité du réaménagement de la plaine, il convient aujourd'hui de renouveler le mail dans son ensemble.

Pour que cette opération d'envergure se révèle pertinente à long terme et pour qu'elle permette de constituer un véritable mail arboré aux qualités dignes de cet espace public majeur, il importe de garantir le développement des nouveaux arbres dans les conditions les meilleures. Cela impose de revoir fondamentalement le concept de plantation à plus long terme, en adéquation avec l'organisa-

tion des marchés et les nombreux usages de ce lieu, donc de reconsidérer complètement le positionnement des arbres le long du mail.

Les activités sur le mail périphérique: les marchés

La plaine de Plainpalais est et demeurera la plus grande place de marchés de la ville de Genève, tant par son envergure que par la fréquence de ces derniers.

Le mail accueille des marchés cinq jours par semaine tout au long de l'année. Cette fonction est donc primordiale tant dans la définition de l'identité de ce site, dont l'attractivité va bien au-delà des quartiers voisins, que dans son rôle socio-économique au sein de la cité.

La configuration des marchés diffère selon qu'il s'agit du marché alimentaire ou du marché aux puces. L'ensemble du mail a donc pour vocation d'accueillir les stands des marchands. Actuellement, les conditions de tenue des marchés divergent entre les quatre côtés de la plaine en raison des différentes largeurs à disposition:

– la partie située le long de l'avenue du Mail, entre la rue Harry-Marc et la rue de l'Ecole-de-Médecine, large de 16 m, permet la mise en place d'une seule rangée de stands;
– entre la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons, ainsi que le long de la rue Henri-Dunant, les deux rangées de stands sont très souvent en conflit avec les trois alignements d'arbres, rendant les manœuvres des marchands et la déambulation des clients malcommodes;
– la partie située le long du boulevard Georges-Favon bénéficie d'une plus grande largeur, qui facilite tant l'organisation des marchés que la déambulation des chalands, tout en ménageant les arbres.

De manière générale, il s'agira de rétablir, sur tout le pourtour du mail, une situation confortable et équitable pour tous les usagers, ce qui impose un élargissement du mail dans la plupart du périmètre.

Assainissement

Le tronçon du collecteur ovoïde 60/90 situé entre la rue Harry-Marc et la place du Cirque (140 m) est en très mauvais état. En effet, suite à l'inspection effectuée par caméra, il présente de nombreuses fissures ainsi qu'une usure très avancée du radier et des parois. De plus, les capacités hydrauliques du collecteur sont insuffisantes pour réinjecter toutes les eaux de surface et les eaux usées provenant de son bassin versant amont, d'autant plus qu'une grande partie des eaux de surface de la plaine viendront s'y déverser.

L'image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève, d'avril 2004, retient la nécessité de maintenir un réseau en système unitaire.

Le projet de réaménagement: un concept d'ensemble

Zone centrale: la continuité du projet en cours de réalisation

La phase en cours d'exécution est réalisée selon les principes décrits lors du dépôt de la précédente demande de crédit (PR-419). Le solde de la partie centrale, objet de l'arrêté I de la présente demande de crédit, s'inscrit donc tout naturellement dans la continuité de ces principes, qui sont rappelés ci-après.

Revêtement de surface

Pour la partie centrale de la plaine, le gorrh a été retenu comme revêtement de surface.

Pour mémoire, le gorrh est un matériau issu du concassage de roche granitique (rhyolite) de la région du Beaujolais (France). Sa couleur rouge naturelle est stable dans le temps et apporte une chaleur à la matière. Retenu aussi pour sa qualité esthétique, ce matériau répond surtout parfaitement aux contraintes d'utilisation du site. Son excellente perméabilité et sa très faible attrition assurent la praticabilité de l'espace public par tous les temps. La structure de la surface traitée sera ainsi compatible avec tous les types de manifestations (cirques, gradins, chapiteaux, concerts, etc.). Sous réserve d'une remise en état régulière après chaque manifestation, la surface retrouvera facilement son aspect initial sans nécessiter de travaux importants. De plus, quatre cheminements piétons en béton traverseront l'espace et raccorderont les principaux points de jonction des quartiers environnants, structurant la plaine

En dépit de la très bonne perméabilité de ce matériau, l'obligation de récupérer toutes les eaux de surface impose de réaliser un réseau de drainage performant. En effet, les risques de fuites de produits polluants, pouvant contaminer la nappe phréatique en sous-sol, et les risques de débordement de cette nappe ont conduit le service de géologie cantonal à imposer ce dispositif.

Réseaux et fourniture d'énergie

Compte tenu de l'importante polyvalence d'usage du site, au total 32 points de raccordement regrouperont les alimentations en électricité, en eau potable et l'évacuation des eaux usées. Ce regroupement, déjà testé lors de la première phase, sera réalisé de manière à éviter la dispersion de ces éléments dans le terrain et de favoriser leur reconnaissance. Tous les raccordements électriques des différents équipements seront effectués depuis le nouveau transformateur d'électricité SIG, implanté à l'extrémité du parking souterrain. Des tubes de tirage en réserve seront prévus pour recevoir des installations complémentaires comme le téléphone ou la fibre optique, pour des usages spécifiques.

En matière de gestion de l'eau, le projet prévoit la construction d'un réseau séparatif eaux claires/eaux usées jusqu'en bordure de «propriété», la mise en place de bornes d'alimentation en eau potable et d'arrosage.

Pour ce qui concerne la distribution d'électricité, il est prévu de réaliser des bornes électriques équipées de compteurs individuels permettant de facturer aux usagers leurs consommations d'énergie. En outre la densité et la puissance unitaire de ces équipements permettront de supprimer l'usage de groupes électrogènes sur la plaine de Plainpalais, équipements à la fois bruyants et polluants.

Eclairage public, la partie centrale

La partie centrale sera éclairée par des mâts placés aux abords du mail périphérique.

L'éclairage prévoit la mise en place de projecteurs fixés sur des mâts d'une hauteur de 16 m. Ce principe permet de libérer au maximum l'espace central pour toutes les activés qui y ont lieu et qui ont, par ailleurs, dans de nombreux cas, leur éclairage spécifique. Les mâts seront situés sur toute la périphérie de la plaine, avec un entre axe d'environ 50 m. Trois projecteurs par mât seront dirigés pour éclairer la partie centrale de la plaine. Deux autres sont prévus pour être orientés en fonction des besoins, soit pour éclairer une zone spécifique en direction du mail, soit pour l'éclairage de la partie supérieure de la végétation du mail.

Un éclairage complémentaire sera installé vers l'escalier de la sortie de secours centrale du parking sous terrain.

Concernant le futur street-plaza, un éclairage adapté à sa nouvelle configuration sera installé. Il s'agit de projecteurs spécifiques fixés sur des mâts d'une hauteur de 14 m, sur le pourtour du street-plaza.

Aire de jeux

D'entente avec le Service des écoles, la zone de jeux a été conçue comme partie intégrante de l'aménagement de la plaine et sera, de ce fait, totalement ouverte, sans clôture. Une série de quatre surfaces, placées en cohérence avec la géométrie générale de la plaine, accueillera des dispositifs de jeux dans une gradation suivant l'âge des enfants auxquels ils seront destinés. A noter que les trois surfaces destinées aux plus petits se trouveront à l'intérieur du périmètre, sans risque de contact direct avec la circulation des marchands sur le mail.

L'ouverture permettra ainsi le mélange des activités ludiques. Dans ce sens, il est prévu d'intégrer un jeu d'eau conciliable avec la fonction du lieu, qui puisse autant servir d'élément décoratif que ludique, suivant les saisons. La disposition en tapis permettra de maintenir durablement la cohérence de l'aménagement au-

delà de l'évolution probable à long terme des équipements (remplacement des sols et des jeux).

Création d'une nouvelle aire de glisse (street-plaza ou *bowl*)

Au voisinage direct de la zone de jeux, une nouvelle aire de glisse sera aménagée en remplacement de l'actuel skate-park. Le même principe d'ouverture et d'intégration à l'aménagement global a été retenu. Deux petits espaces rectangulaires complémentaires seront aménagés spécialement pour les débutants, afin que les enfants fréquentant régulièrement la plaine puissent progressivement passer d'un jeu à l'autre à mesure qu'ils grandissent.

Dans le même esprit, la future aire de glisse ou street-plaza sera conçue comme partie intégrante de l'aménagement et constituera un véritable espace public, aux formes certes peu communes, mais où des usages autres que la glisse auront la possibilité de se développer.

Concrètement, il s'agira d'une infrastructure encaissée, dont le relief intérieur sera adapté à son utilisation. Cette solution permet de dégager les vues de tout obstacle, restituant une intégrité, partiellement perdue, à la plaine de Plainpalais.

Buvettes et pavillons

La plaine de Plainpalais sera équipée pour accueillir deux buvettes saisonnières, du type de celles de la rade, de mars à octobre. Chacune sera complétée d'une pergola. La première sera située du côté de la zone de jeux et permettra de mettre en synergie ces deux usages. La situation provisoire de l'actuel glacier, durant le chantier de la deuxième étape, témoigne de la pertinence du rapprochement de ces deux programmes.

La seconde sera située du côté de la rue de l'Ecole-de-Médecine, soit à un point de croisement important dans les usages quotidiens de la plaine (marchés, déplacements entre les quartiers, arrêts de transports publics, etc.).

Un pavillon de services sera enfin situé du côté sud de la plaine, au droit de la rue Patru. Il comprendra deux locaux multi-usages pour les employés de la Ville de Genève chargés de l'entretien et de la gestion du site. Ce pavillon constituera en outre le point de repère et de rendez-vous indispensable pour la gestion quotidienne du site, eu égard aux nombreuses activités qui s'y déroulent tout au long de l'année. Enfin, il pourra être un lieu d'information officielle (affichage) ou informelle sur les activités de la plaine, où l'on pourra également trouver conseil.

Des W.-C. publics saisonniers, accolés aux deux buvettes et aux pavillons précités seront mis à disposition. Les W.-C. construits en 2003 le long de l'avenue du Mail seront maintenus. Les W.-C. du parking souterrain, situés du côté du rond-point de Plainpalais, ont été rénovés, leur accès aux personnes à mobilité réduite

est garanti par l'ascenseur. Enfin, il est rappelé que des W.-C. accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été réalisés par la Ville de Genève en novembre 2006 sur le rond-point de Plainpalais.

Le mail périphérique: le complément nécessaire pour un usage optimal de la plaine

Le projet de reconstitution du mail se fonde sur les constats convergents du mauvais état sanitaire général des arbres existants, de la difficulté, voire de l'impossibilité d'y remédier valablement dans la configuration actuelle du mail et, finalement du simple manque de place sur ce mail pour organiser convenablement les marchés.

Le projet propose donc de le repenser fondamentalement et d'élargir la zone réservée aux arbres et aux marchés. Ainsi, le mail passera à 25 m sur tout son pourtour. Il est également convenu de retenir une équidistance de 12 m entre chaque arbre dans le sens de la longueur et 9 m entre les rangées, cela afin de garantir des conditions propices au bon développement des plantations. Cette reconfiguration permettra l'implantation généralisée d'une troisième rangée d'arbres sur l'ensemble du périmètre, tout en accordant un espace généreux pour les stands et la promenade.

En effet, la configuration actuelle du mail implique des interventions d'entretien nombreuses et dispersées (hétérogénéité des arbres, dégradation de leur état sanitaire, nombreuses blessures, etc.) et ne permet plus aujourd'hui de remplacer systématiquement tous les arbres dépérissant, les conditions de replantation étant devenues défavorables aux jeunes arbres.

La reconstitution complète du mail de la plaine permettra de redonner sa valeur historique reconnue au site. Elle permettra d'offrir un couvert végétal homogène de qualité aux usagers et structurera fortement l'espace de la plaine. L'image actuelle d'une trame arborée incomplète, hétéroclite et dépréciée sera rapidement oubliée une fois les plantations réalisées (exemple de la place du Marché de Carouge ou de l'esplanade Saint-Antoine).

Plantations

Trois axes majeurs ont été retenus pour la végétalisation de la plaine:

– mail périphérique: reconstitution complète d'un mail arboré de qualité, durable et fonctionnel, composé d'un triple alignement, soit 231 arbres;
– pointe sud: plantation d'arbres (mêmes essences que le mail) en partie centrale de la pointe, soit 21 arbres. Cette plantation, dont le montant est intégré au crédit de la proposition PR-419, se fera dans le courant du printemps 2010;
– places de jeux: arborisation des aires de jeux et du street-plaza, soit 24 arbres;

– les six marronniers se trouvant actuellement entre les bouches de ventilation du parking, sur le mail, de part et d'autre de la plaine, seront par ailleurs conservés.

Le nouvel aménagement représentera donc un total de 282 arbres.

Le projet propose en outre de conserver une diversité botanique sur le site. Trois à cinq espèces d'arbres seront implantées en mélange «aléatoire». Le projet envisage l'utilisation d'espèces particulièrement adaptées aux conditions urbaines, comme le chêne chevelu, le micocoulier, l'orme, etc. Le choix définitif des espèces est en cours de validation, en lien avec la Direction générale de la nature et du paysage.

La qualité et la pérennité de l'aménagement de la plaine seront largement tributaires de la bonne reprise et de la longévité des plantations. Compte tenu des importantes dépréciations sanitaires et dégradations observées sur les arbres actuels, il conviendra de garantir des conditions de replantation optimales pour les nouveaux arbres. Ces conditions sont notamment:

– des volumes de substrats suffisants et une composition adaptée des fosses de plantations;
– l'installation de protections pérennes des troncs;
– l'intégration d'un arrosage semi-automatique afin de garantir la reprise des végétaux;
– la mise en place d'un suivi tensiométrique des arbres et pilotage de l'arrosage par l'Hepia (Haute Ecole du paysage, de l'ingénierie et de l'architecture).

Dans la mesure du possible, la réutilisation des matériaux présents sur le site sera privilégiée pour la constitution des mélanges de plantations.

Les arrêtés I et II de la présente demande de crédit comprennent également le suivi des jeunes plantations pendant cinq ans (entretien du tuteurage et des protections, tailles de formation des arbres, arrosage, etc.). Compte tenu des fortes pressions d'usages des lieux, la phase critique de reprise et de suivi des arbres devra faire l'objet des plus grands soins. Pour ce faire, les services de la Ville et le mandataire se conformeront aux directives de la Direction générale de la nature et du paysage et s'appuieront sur l'assistance technique et scientifique de l'Hepia tout au long de la conception et de la réalisation du projet de plantation.

Un site d'observation pour les plantations en milieu urbain

Etant donné le caractère emblématique de la plaine, le contexte fortement contraignant pour les arbres et l'importance quantitative (surface et nombre d'arbres) du mail reconstitué, les services souhaitent capitaliser l'expérience offerte par le présent réaménagement de la plaine. L'objectif est de progresser dans la gestion des plantations sur Genève avec des bases objectives et scientifiques.

Pour ce faire, il convient de documenter pleinement la croissance des arbres (suivi tensiométrique, mesure de croissance des troncs, etc.) en corrélation avec le milieu environnant (mesure de salinité du sol, rayonnements incidents, etc.). L'établissement du protocole de suivi, l'installation des appareils de mesures, la réalisation des mesures et l'analyse des données seraient assurés dans le cadre d'un mandat attribué à l'Hepia. Une participation financière devrait être assurée par le fonds de compensation de la Direction générale de la nature et du paysage.

Organisation générale du mail: les marchés

Sur la base des observations faites sur place, la situation actuelle du coté du boulevard Georges-Favon a servi de modèle à la reconfiguration complète du mail pour l'organisation des marchés. La partie en enrobé, sera donc élargie à 25 m sur tout le pourtour et organisée comme suit:

– deux rangées de stands se feront face de part et d'autre des rangées d'arbres extérieures;
– la place pour le véhicule du marchand, y compris l'espace nécessaire aux manœuvres ordinaires de stationnement, sera garantie à l'arrière du stand, entre les arbres;
– au centre, une troisième rangée d'arbres alternera avec du mobilier urbain (éclairage, bancs, poubelles, bornes fontaines et cabines téléphoniques) hors de l'emprise du passage des véhicules;
– une série de 10 coffrets escamotables d'alimentation électrique destinée aux marchands viendra compléter cette disposition;
– l'alimentation en eau, prévue dans le mail piétonnier, se fera depuis des fosses compteur enterrées;
– un espace généreux de déambulation sera réservé de part et d'autre de l'alignement central des arbres.

Cette réorganisation générale permettra d'optimiser le travail des marchands, de rendre plus agréable la promenade ou la chalandise et de protéger et pérenniser l'arborisation du mail. En outre, il sera possible d'augmenter sensiblement le nombre d'emplacements pour les marchés, qui se dérouleront uniquement sur le pourtour du mail (et non plus sur les traversés piétonnes), afin de répondre à une demande toujours plus croissante.

Eclairage public du mail

L'éclairage du mail sera composé de luminaires sur mâts, d'une hauteur de 4,50 m. Ces mâts seront installés tous les 24 m sur le pourtour du mail, selon un rythme défini par les arbres et le mobilier urbain. Ces mêmes éclairages sont prévus, ponctuellement, dans l'espace dévolu aux jeux d'enfants.

Mobilier urbain

Dans la rangée centrale du mail, en alternance avec les arbres, environ 140 bancs placés dos à dos, 36 éléments d'éclairage, six fontaines, six doubles cabines téléphoniques, sept bornes incendies, une cinquantaine de poubelles et une signalétique de la ville de Genève seront implantés.

Sur la pointe sud, aux pieds des nouveaux arbres, des bancs circulaires seront mis en place et feront également office de protection. Sous les nouveaux arbres plantés aux abords de la partie centrale dédiée aux manifestations temporaires, des bancs seront installés. Les espaces de jeux, bordés de bancs linéaires en béton, seront de plus équipés de tables et de banquettes en bois.

Tris sélectifs et bennes enterrées

Deux centres de tris sélectifs seront aménagés sur la plaine. Le premier sera situé sur le mail, côté avenue du Mail, à la hauteur de la rue Gourgas; le second sera situé sur le trottoir de l'avenue du Mail, à l'angle de la rue du Bois-Melly.

Deux bennes, destinées au service Voirie – Ville propre, seront installées sur le mail; l'une sur la partie nord de la plaine et l'autre au sud.

Aménagements cyclables

La circulation des piétons et des cyclistes sera libre et permanente sur toute la plaine.

La plaine de Plainpalais est au bénéfice d'une autorisation de circuler pour les cycles sur l'ensemble du site. D'autre part, les améliorations prévues dans la réorganisation du mail garantiront des déplacements longitudinaux confortables pour les vélos. Dès lors, conformément à l'arrêté de circulation en vigueur les itinéraires cyclables ne seront pas marqués. Des stationnements pour les vélos seront aménagés au droit des accès principaux de la plaine, en cohérence avec l'organisation générale des différents usages. D'autre part, l'offre sera également augmentée sur le pourtour de la plaine dans la mesure des espaces disponibles sur les avenues ceinturant le site. Il s'agit d'installer au total environ 150 épingles à vélos pour 300 places supplémentaires.

Historique, phasage

PR-250 – Phase 1, étape «test»

Dans le cadre de l'étude du projet de réfection et de réaménagement de l'ensemble de la plaine de Plainpalais, le Conseil municipal a accepté, le 13 janvier 1998, la proposition PR-250 en vue de l'ouverture d'un crédit de

745 000 francs destiné à la réalisation d'une petite surface d'essai. Cette réalisation a permis de tester certains éléments du programme de réfection de la plaine, comme la composition du sol et de son revêtement et les détails du dispositif de récupération des eaux météoriques. Le bilan positif de cette réfection ainsi que l'usage diversifié et grandissant du site ont favorisé le développement du projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais.

PR-419 – Phase 2, travaux en cours

En juin 2004, le projet d'ensemble de la plaine a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire (DD 99253-5). C'est sur la base de ce projet que la demande de crédit de travaux de la deuxième phase a été déposée. Le Conseil municipal a ainsi voté, le 9 mai 2007, la proposition PR-419 pour un montant de 12 221 700 francs, ce qui a permis le démarrage des travaux sur la partie sud du secteur central de la plaine, actuellement en cours. Cette étape couvre une surface d'environ 20 000 m^2 sur la moitié sud de la partie centrale de la plaine.

Parallèlement, la Société Parking de Plainpalais SA a financé et réalisé la démolition et reconstruction de l'accès piétonnier au parking, du côté de l'avenue Henri-Dunand, suite au déplacement des rampes d'accès véhicules. Ces travaux ont permis de retrouver une continuité du mail au niveau du sol. La Ville de Genève, quant à elle, a construit de nouvelles toilettes publiques à côté du terrain de pétanque.

Phases ultérieures

Le périmètre de la troisième phase (arrêté I de la présente demande de crédit) porte sur la moitié nord de la plaine (jusqu'à la rue Harry-Marc), soit 34 300 m^2.

Le périmètre de la quatrième phase (arrêté II de la présente demande de crédit) porte sur l'allée périphérique de la moitié sud de la plaine, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons, soit 15 125 m^2.

Les travaux inclus dans ces phases 3 et 4 sont décrits précisément ci-après (voir «plan des phases» annexé).

Description des travaux

Arrêté I: Secteur nord (zone centrale et mail) – Phase 3

L'arrêté I concerne l'aménagement du solde de la partie centrale, secteur nord et la reconfiguration du mail bordant ce secteur, soit au nord du cheminement piétonnier central. Les travaux comprennent:

– la suite de l'aménagement de la surface centrale en gorrh, d'une surface de 17 600 m^2;
– la réalisation de cheminements piétonniers en béton de 1850 m^2;
– le déplacement des terrains de pétanque;
– la réalisation de la zone de jeux pour enfants d'une surface de 650 m^2;
– la réalisation de l'aire de glisse street-plaza d'une surface de 3200 m^2;
– la plantation de 112 arbres sur le secteur nord du mail;
– la réfection de l'infrastructure et le revêtement en enrobé bitumineux du secteur nord du mail d'une surface de 11 000 m^2;
– la mise en place des mâts et des luminaires d'éclairage public destinés à la partie centrale du mail, à la zone des jeux d'enfants et du street-plaza;
– l'installation des deux pavillons de glaciers et de deux W.-C.

A noter que deux installations privées occupent une partie du sous-sol. Il s'agit d'un local Swisscom d'une surface de plus de 4000 m^2 situé sous la rue Harry-Marc et débordant sous la plaine. Il sera maintenu en sous-sol, à 2 m de profondeur. Le second ouvrage est le parking de Plainpalais, propriété de la société Parking de Plainpalais SA, d'une surface de plus de 8000 m^2, à 50 cm de profondeur. Lors des travaux de réfection, l'étanchéité du parking sera refaite, sous la responsabilité et aux frais du propriétaire.

Arrêté ll: Secteur sud (mail) – Phase 4

L'arrêté II concerne le solde du réaménagement du mail dans le secteur actuellement en cours de réalisation, situé au sud du cheminement piétonnier central. Il sera exécuté à la suite des travaux de l'arrêté I.

Cette phase vient compléter l'aménagement de la moitié sud de la plaine. La phase 4 comprendra le réaménagement complet du mail, suivant l'exemple de ce qui sera réalisé dans la phase 3 à savoir:

– 143 nouveaux arbres seront plantés;
– des installations techniques (alimentation électrique à l'intention des marchands, des points d'eau) seront mises en place;
– de nouveaux éléments de mobilier urbain – bancs, fontaines, épingles à vélos, nouveau système d'éclairage public, actuellement très éparpillé – seront mis en place.

Cette phase viendra ainsi achever l'aménagement de la plaine de Plainpalais.

Arrêté lII: Assainissement – Collecteur de l'avenue du Mail

Le collecteur ovoïde 60/90 existant sera remplacé, sur le tronçon place du Cirque-rue Harry-Marc, sur une longueur de 140 m par un collecteur d'eaux mélangées de diamètre 100 cm sur une profondeur d'environ 4 m. L'ancien collecteur sera démoli au fur et à mesure de l'avancement des travaux. L'ensemble du système d'assainissement (eaux claires et eaux usées) de la plaine s'écoulera en direction du nord pour se réunir dans une chambre, située dans l'angle de la place, à l'intersection de la rue Harry-Marc et de l'avenue du Mail.

Une canalisation sera réalisée sous l'avenue du Mail pour raccorder la chambre susmentionnée au nouveau collecteur d'eaux mélangées.

Estimation du coût des travaux

Arrêté I: Secteur nord (zone centrale et mail) – Phase 3

Génie civil		
Installations de chantier		567 230
Démolitions		215 000
Construction de réseaux enterrés		723 200
Fouilles et terrassements		737 000
Couches de fondation et exploitation des matériaux (yc gorrh)		2 868 480
Bordures et pavages		48 700
Revêtements divers (chemin béton et enrobé bitumineux)		1 761 300
Canalisation et évacuation des eaux		1 156 800
Constructions en béton coulé sur place (fosses pour tri déchets – fosses compteur)		90 400
Aménagements divers (local BT/MT)		40 850
Fosses à bennes		24 400
Aire de glisse (street-plaza)		1 200 000
Jeux d'enfant		500 000
Déplacements des mâts TPG		75 000
Construction Ecopoints avec quatre conteneurs	1 pce	40 000
Total	34 300 m^2	10 048 360
Installations électriques		
Electricité		927 780
Cabine mt/bt + concessionnaire		140 000
Total		1 067 780
Installations sanitaires		
Alimentation en eau		262 750
Incendie et secours		30 000
Total		292 750

Espaces verts		
Protections des troncs pour arbres du mail	94 pce	78 000
Réseau d'arrosage		58 240
Abattage et dessouchage des arbres existants	92 pce	73 600
Préparation des surfaces et remplissage des fosses de terre végétale	112 pce	100 800
Fourniture des arbres	112 pce	278 515
Travaux de plantations, y compris installation de chantier	112 pce	78 400
Fourniture de protections complémentaires en bois destinées au remplacement du tuteurage	112 pce	112 000
Entretien des arbres sur cinq ans		125 000
Total		904 555
Mobilier urbain		
Fourniture et pose de bancs semi-circulaires	8 pce	23 440
Fourniture et pose de banquettes linéaires	40 pce	130 000
Fourniture et pose de banquettes bois	60 pce	79 200
Fourniture et pose de tables en bois	30 pce	97 200
Fourniture et pose de bancs type Ville de Genève	62 pce	127 100
Restaurations de bornes fontaine	4 pce	20 000
Fourniture et pose d'épingles à vélos	125 pce	56 250
Fourniture et pose de potelets	20 pce	11 000
Fourniture et pose de panneaux d'affichage	1 pce	10 000
Fourniture et pose de poubelles	24 pce	30 720
Fourniture et pose de caissettes à journaux	2 pce	10 000
Déplacements armoires et coffrets divers	2 pce	10 000
Total		584 910
Edicules		
Fourniture et pose de pavillons modulaires préfabriqués Ville de Genève, type «Rade»: module 10x2,5x3 locaux de glacier ou divers	2 pce	260 000
Fourniture et pose de pavillons modulaires préfabriqués Ville de Genève, type «Rade»: module 2,5x2,5 destiné aux toilettes publiques	2 pce	100 000
Pergola sur zone de terrasse et liaison entre les deux modules	2 pce	20 000
Total		380 000
Honoraires		
Architecte		240 000
Ingénieur civil		381 715
Géomètre		10 000
Ingénieur sanitaire		15 000

Ingénieur électricien		55 000
Total		701 715
Frais divers		
Frais de cadastration		6 000
Frais généraux		30 000
Essais de matériaux et sondages		15 000
Héliographie, reprographie		25 000
Total		76 000
Information et communication		50 000
Total HT		14 106 070
TVA 7,6% (arrondi)		1 072 062
Total TTC brut		15 178 132
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		607 126
Total TTC net		15 785 258
Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net x 12 x 4\%}}{\text{2 x 12}}$		315 706
Total TTC arrêté I: Secteur nord (zone centrale et mail) – Phase 3 – arrondi à		16 101 000

Arrêté ll: Secteur sud (mail) – Phase 4

Génie civil		
Installations de chantier		586 100
Démolitions		199 100
Construction de réseaux enterrés		94 100
Fouilles et terrassements		955 900
Couche de fondation et exploitation des matériaux (yc gorrh)		874 200
Bordures et pavages		56 500
Revêtements divers (chemin béton et enrobé bitumineux)		2 176 270
Canalisation et évacuation des eaux		162 900
Constructions en béton coulé sur place (fosses)		45 300
Modification arrêt de tram		80 000
Fosses à bennes		24 400
Déplacements des mâts TPG		75 000
Ecopoints		40 000
Total	15 125 m^2	5 369 770
Installations électriques		
Electricité		515 000
Total		515 000

Installations sanitaires		
Alimentation en eau		73 000
Total		73 000
Espaces verts		
Protections des troncs pour arbres du mail	94 pce	112 800
Réseau d'arrosage		74 360
Abattage et dessouchage des arbres existants	137 pce	109 600
Préparation des surfaces et remplissage des fosses de terre végétale	143 pce	128 700
Fourniture des arbres	143 pce	291 700
Travaux de plantations, y compris installation de chantier	143 pce	100 100
Fourniture de protections complémentaires en bois destinés au remplacement du tuteurage	143 pce	143 000
Entretien des arbres sur cinq ans		155 000
Total		1 145 260
Mobilier urbain		
Fourniture et pose de bancs semi-circulaires	8 pce	35 160
Fourniture et pose de bancs type Ville de Genève	62 pce	164 000
Fourniture et pose de bornes fontaine	2 pce	40 000
Fourniture et pose d'épingles à vélos	125 pce	11 250
Fourniture et pose de potelets	20 pce	16 250
Fourniture et pose de poubelles	24 pce	30 720
Déplacements armoires et coffrets divers	2 pce	10 000
Total		307 380
Edicules		
Fourniture et pose de pavillons modulaires préfabriqués Ville de Genève, type «Rade»: module 10x2,5x3 locaux de glacier ou divers	1 pce	130 000
Fourniture et pose de pavillons modulaires préfabriqués Ville de Genève, type «Rade»: module 2,5x2,5 destiné aux toilettes publiques	1 pce	50 000
Pergola sur zone de terrasse et liaison entre les deux modules	1 pce	10 000
Total		190 000
Honoraires		
Architecte		120 000
Ingénieur civil		196 000
Géomètre		10 000
Ingénieur sanitaire		15 000
Ingénieur électricien		25 000

Architecte paysagiste	8 000
Total	374 000
Frais divers	
Frais de cadastration	9 500
Frais généraux	33 000
Essais de matériaux et sondages	15 000
Héliographie, reprographie	27 000
Total	84 500
Information et communication	65 000
Total HT	8 123 910
TVA 7,6% (arrondi)	617 418
Total TTC brut	8 741 328
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	349 654
Total TTC net	9 090 982
Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net x 12 x 4\%}}{\text{2 x 12}}$	181 820
Total TTC arrêté ll: Secteur sud (mail) – Phase 4 – arrondi à	9 272 800

Arrêté lII: Assainissement – Collecteur de l'avenue du Mail

Génie civil	
Installations de chantier	58 870
Démolitions	8 000
Réfection de fouilles	94 000
Canalisation et évacuation des eaux	510 000
Béton d'enrobage	52 000
Total	722 870
Honoraires	
Ingénieur civil	36 500
Géomètre	5 000
Total	41 500
Total HT	764 370
TVA 7,6% (arrondi)	58 095
Total TTC brut	822 465
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	32 900
Total TTC net	855 360

A déduire:	
– Subvention cantonale de 15% (arrondi) pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur + TVA = 822 462 francs)	123 370
Total TTC net arrêté lII: assainissement – Collecteur de l'avenue du Mail – arrondi à	731 990

Validité des coûts

Tous les travaux de génie civil sont issus de la soumission de l'entreprise qui exécute actuellement la phase 2. Les autres estimations sont basées sur des devis et sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux (ouvrages similaires 2008-2009).

Les coûts indiqués sont des prix deuxième semestre 2009.

A titre indicatif, les prix au mètre carré pour les travaux des phases 3 et 4 sont les suivants:

– Surface en gorrh: 456 francs/m^2, y compris toutes couches de support et réseaux techniques
– Cheminements piétons: 651 francs/m^2
– Surface du mail: 599 francs/m^2

Subvention et partenariat(s)

Arrêté III – Construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail: une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement dans ce secteur.

Une demande de subvention a été adressée auprès de la Direction générale de la nature et du paysage de la part du SEVE. La participation financière, dont le montant n'est à ce jour pas fixé, portera sur la fourniture des arbres supplémentaires implantés en complément des compensations exigibles.

Programme des travaux

Les travaux de la phase 2 qui ont lieu actuellement seront terminés pour août 2010. Ensuite, le cirque Knie s'installera pendant un mois. Les travaux de la phase 3 devraient pouvoir s'enchaîner dès le mois de septembre 2010 pour

s'achever environ douze mois plus tard. La phase 4 devrait s'effectuer directement à la suite pour s'achever à son tour en fin 2012.

Afin d'optimiser l'organisation des travaux, de limiter l'impact pour la population et de minimiser les désagréments pour les utilisateurs de la plaine pendant la durée du chantier, la replantation complète du mail devra se faire, en principe, en quatre étapes réparties sur trois années, soit de l'automne 2010 à fin 2012.

Agenda 21 et choix écologiques

Compte tenu des nombreux enjeux à considérer sur le plan environnemental, ainsi que de la spécificité du lieu, ni «parc public» ni «parc d'attractions», il a été convenu avec le Service d'écotoxicologie d'établir une notice d'impact environnemental. Cette dernière contient diverses analyses, ainsi que des précisions et des indications à différents niveaux, y compris sur la conduite du chantier.

De plus, une charte environnementale a été établie en 2003 avec le Service de l'énergie et l'unité Agenda 21. Elle propose des recommandations concernant notamment les aspects suivants: qualité de l'air, niveau du bruit, type de distribution d'énergie électrique, déversement des eaux propres et des eaux usées, type et classement des résidus. Ces directives seront fournies aux utilisateurs de la plaine dans le cadre de la location des espaces. Le but de la charte consiste à améliorer, d'un point de vue de la durabilité, la qualité environnementale de la plaine et de ses alentours. L'établissement de cette charte a également fait l'objet d'un stage universitaire au sein de l'administration.

Les matériaux

De par leur concept, les travaux d'assainissement s'inscrivent dans une réalisation permettant de renforcer l'efficience du traitement des eaux usées, et donc d'améliorer la qualité biologique et environnementale des cours d'eau. Le choix des matériaux composant les canalisations s'est porté sur des éléments en PVC pour les diamètres jusqu'à 500 mm et en fibre de verre renforcée pour les diamètres supérieurs. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion ainsi qu'une facilité de mise en place. De plus, le béton d'enrobage des collecteurs est composé de granulats recyclés.

Le remblayage des fouilles est prévu en grave de type recyclé, provenant de centrales. Les cheminements en béton seront réalisés avec des granulats composés de matériaux recyclés.

Les enrobés bitumineux utilisés sur les chaussées seront constitués en partie de matériaux recyclés.

Consommation et performance énergétique

Les lampes et les luminaires retenus pour ce projet possèdent une efficacité énergétique performante, correspondant aux critères actuels du développement durable. Les lampes à halogénures métalliques qui sont prévues pour l'éclairage de la plaine ont un indice de rendu des couleurs nettement supérieur à celui des lampes à sodium actuellement en place.

Les luminaires utilisés pour l'éclairage du mail sont équipés de diodes électroluminescentes (leds). Les leds permettent, grâce à leur dimension réduite, de diminuer la taille des luminaires eux-mêmes et par conséquent de simplifier la vision diurne du mobilier de l'éclairage public. A ce jour, les leds sont suffisamment performantes pour des éclairages installés à 5 m de hauteur au maximum. Au-delà, la consommation énergétique augmente par rapport aux autres sources lumineuses et ne serait pas adaptée.

Une place prépondérante dans le tissu urbain

Le projet permettra d'envisager une redistribution des manifestations socioculturelles organisées en ville. Notamment, les parcs historiques, très arborisés, situés à proximité de la plaine comme la promenade des Bastions et le Jardin anglais pourront être moins sollicités. On pourra ainsi envisager de réhabiliter ces parcs sur des bases plus respectueuses de leur valeur patrimoniale et plus propices à des mesures d'embellissement.

L'ensemble s'inscrit en effet dans une démarche de développement durable, de conservation du patrimoine et de gestion différenciée de ces espaces, conforme à Genève, «cité des parcs».

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants. Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée. Des bandes podotactiles seront mises en place au droit des abaissements de trottoir et le décrochement vertical de la bordure se limitera à 1 cm au maximum.

Concertation, information publique

Un groupe de travail interservices de la Ville de Genève a été spécialement constitué, dès 1996, avec pour mission d'étudier et d'évaluer les solutions

techniques les plus adaptées à la plaine et définir les futurs moyens de maintenance nécessaires (sécurité, nettoiement, entretien, etc.). Les services cantonaux, soit la Direction générale de la nature et du paysage et le Service des monuments, de la nature et des sites participent également activement à ce groupe de travail.

Enfin, les contacts réguliers avec les utilisateurs de la plaine de Plainpalais (maraîchers, puciers et forains), ainsi qu'avec la Fondation des parkings, ont contribué à la mise au point de solutions techniques viables.

L'information au public est envisagée dans la continuité de celle qui a été élaborée dans la deuxième phase de travaux (chantier sur la partie centrale).

Pour chacune des deux étapes, un dépliant d'information sera préparé, expliquant les travaux réalisés, leur durée, leur impact pour les riverains et le fonctionnement de la plaine durant le chantier (marchés, manifestations, etc.). Il sera distribué dans les boîtes aux lettres, sur un large périmètre autour de la plaine, ainsi que dans les lieux publics et auprès des associations, groupements d'intérêts, marchands, usagers, etc.

Ces mêmes informations seront à chaque fois reprises sur un panneau de chantier, placé en deux exemplaires aux emplacements les plus visibles. En complément, des panneaux de plus petite taille mais plus nombreux seront disposés, selon les nécessités, pour accompagner et orienter les piétons vers les diverses activités présentes sur la plaine.

Le pavillon d'information, déjà présent lors des travaux actuellement en cours, sera ouvert régulièrement et le panneau d'information placé sur sa façade sera mis à jour.

En ce qui concerne les abattages et replantations d'arbres, une information spécifique sera donnée en complément, sous la forme de panneaux placés à proximité des secteurs concernés et déplacés au fur et à mesure des travaux.

Au fil du chantier, des visites ou «portes ouvertes» seront organisées pour les personnes intéressées, qui seront informées des dates au moyen de papillons diffusés largement.

Autorisation de construire

Une demande de complément à la requête en autorisation de construire N° DD 99253, accordée le 20 mai 2009, sera déposée à fin 2009. Ce complément portera sur les compléments de projet du mail périphérique inclus dans les phases 3 et 4.

Régime foncier

La plaine de Plainpalais est formée de la parcelle N° 578, feuille 32, de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Signalons à cet égard que cette parcelle est grevée d'une servitude au profit de l'Etat de Genève, à savoir un droit de jouissance garantissant, de manière perpétuelle, sa destination d'intérêt public. Conformément à cette disposition, le projet prévoit un aménagement garantissant l'usage public de cet espace.

Dès lors, le Conseil d'Etat devra se prononcer sur la décision de votre Conseil non seulement en lien avec la loi sur l'administration des communes, mais aussi en qualité de bénéficiaire de ladite servitude.

Référence au cinquième plan financier d'investissement

Arrêtés I et II

Cet objet est inscrit au cinquième plan financier d'investissement 2010-2021, sous les numéros: 091.018.10 en PRA «Réfection de la plaine, 3e étape», pour un montant de 14 000 000 de francs, 091.018.12 en PRA «Réfection & aménagements du pourtour», pour un montant de 8 000 000 de francs, 091.018.16 en PRA «Rénovation de la place de jeu», pour un montant de 500 000 francs.

Arrêté III

Cet objet est inscrit au cinquième plan financier d'investissement 2010-2021, sous le numéro 081.800.09 «Entretien, reconstruction, modification collecteurs 2011», pour un montant de 2 500 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Les projets liés aux arrêtés I et II ont été établis par les mandataires en collaboration étroite avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), le Service du génie civil et le SEVE pour ce qui concerne l'aménagement du mail périphérique et les plantations.

Le service gestionnaire et bénéficiaire des crédits de travaux, liés aux arrêtés I et II, est le Service du génie civil. Pour l'entretien et la maintenance des arbres ainsi que leurs entourages, liés aux arrêtés I et II, le service bénéficiaire est le SEVE.

Le projet relatif à l'arrêté III a été établi par le Service du génie civil. Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service du génie civil.

Budget provisionnel d'exploitation

La plaine de Plainpalais a été l'objet, jusqu'à l'ouverture du chantier en cours, d'un entretien devenu sommaire et totalement insuffisant, compte tenu de son état de vétusté avancé. Le SEVE intervenait sur l'arborisation pour des mesures réparatrices d'élagage. Lorsqu'un abattage s'imposait, il n'était pas toujours possible de replanter, tant les conditions de survie des arbres étaient compromises, laissant apparaître ça et là des vides dans les alignements. Le SAM procédait aux réparations ou remplacements d'urgence des coffrets électriques régulièrement forcés. Le nettoiement de la surface centrale et du mail était effectué régulièrement par les équipes du service Voirie – Ville propre, les terrains de pétanque et la place de jeux par des entreprises sociales.

Il va de soi que la plaine une fois rénovée imposera une mobilisation plus importante, mais surtout une gestion rationnelle permettant à la fois de garantir la bonne tenue du site tout en ménageant les ressources techniques et financières de la Ville.

C'est pourquoi le groupe de travail interservices mène, parallèlement au suivi du projet, une réflexion sur la gestion future du site. Celle-ci porte principalement sur les points suivants:

– nettoiement et entretien des surfaces en gorrh;
– gestion de l'arborisation;
– définition des moyens techniques spécifiques;
– définition d'une charge éventuelle de conciergerie.

Les coûts annuels estimés sont de l'ordre de 600 000 francs TTC.

Revenus

Le produit des activités déployées sur l'ensemble de la surface que forme la plaine de Plainpalais se monte en moyenne à 1 000 000 de francs par année. Les activités prises en considération sont les marchés, cirques, champs de foire et manifestations sportives. Pour l'année 2008, la manifestation de l'Eurofoot 2008 a généré un revenu supplémentaire exceptionnel de 490 000 francs.

Charge financière

Pour l'arrêté I (16 101 000 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,50% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 1 132 884 francs.

Pour l'arrêté II (9 272 800 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,50% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 652 444 francs.

Pour l'arrêté llI (731 990 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,50% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 51 504 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 16 101 000 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant les allées périphériques de part et d'autre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 16 101 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 272 800 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué uniquement de l'allée périphérique de la moitié sud, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 272 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 731 990 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 370 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 822 460 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 822 460 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes: plan schématique de toutes les phases de travaux, réalisées et futures
plan de la 3e et de la 4e phases de travaux

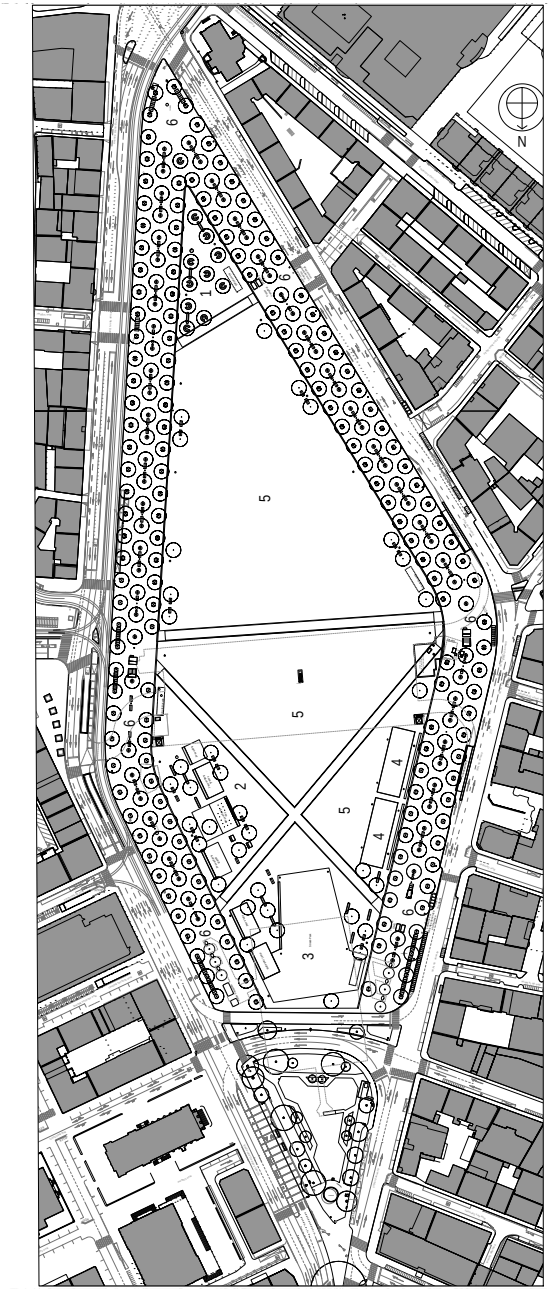

PLAINE DE PLAINPALAIS, PLAN D'ENSEMBLE

1. PLACE POINTE SUD 2. AIRE DES JEUX POUR ENFANTS 3. BOWL, STREET-PARK, JEUX ADOS 4. TERRAINS DE PETANQUE 5. ESPACES POUR CIRQUES, PARCS D'ATTRACTIONS ET AUTRES ACTIVITÉS
6. MAIL OU PROMENADE PÉRIMÉTRALE, LIEU DES MARCHÉS

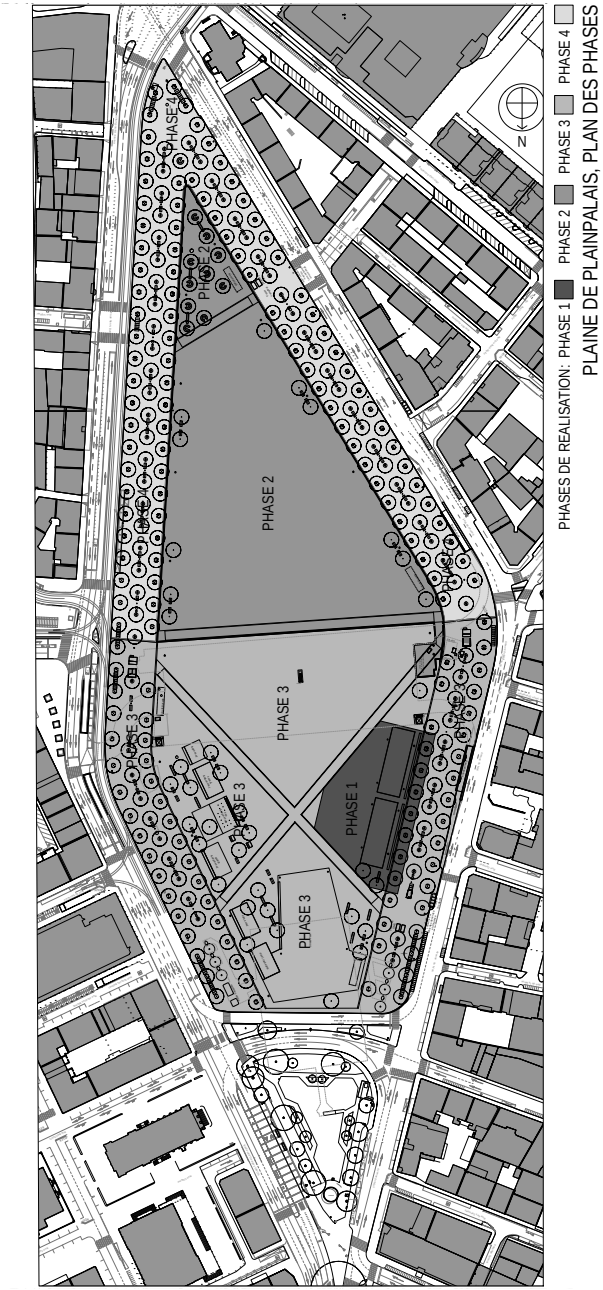
PHASE 1
PHASE 2
PHASE 3
PHASE 4
N
PHASES DE REALISATION: PHASE 1 PHASE 2 PHASE 3 PHASE 4
PLAINE DE PLAINPALAIS, PLAN DES PHASES

Préconsultation

Mme Sarah Klopmann (Ve). Les Verts ont beaucoup discuté de cette proposition. Nous nous sommes demandé si on nous menait en bateau – en bateau mais en tout cas pas en vélo! – et si c'était volontaire ou non. En l'occurrence, nous lisons dans cette proposition que les itinéraires cyclables ne seront désormais pas marqués: certes, c'est une option, mais qu'en est-il de la piste cyclable sur l'avenue Henri-Dunant? Mesdames et Messieurs, je rappelle brièvement la situation.

Cette piste, qui devait être tracée sur l'avenue Henri-Dunant au moment des travaux du tram, disparaît mystérieusement… Une solution alambiquée est trouvée faisant passer les cyclistes sur une piste remplie de pylônes… On s'en contente, on l'utilise, on ne demande pas qu'une autre solution soit trouvée… Puis, lors de la deuxième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, la piste cyclable à l'avenue Henri-Dunant disparaît à nouveau. Les Verts posent des questions et on leur répond que cette piste sera prévue au plus vite. Ne voyant rien venir, les Verts décident de redessiner cette piste. Un fonctionnaire de la Ville assiste à notre conférence de presse et garantit aux journalistes que, c'est promis, la piste cyclable reviendra très vite et que notre action est totalement inutile. On nous fait aussi des promesses à ce sujet dans ce Conseil municipal, mais jusqu'ici toujours rien!

Alors, oui, l'autorisation pour les vélos de circuler sur toute la plaine est une très bonne chose. Cela a toujours existé, déjà du temps de la piste cyclable dont je parlais, et il faut maintenir cette autorisation. Mais je rappelle quand même que celle-ci n'est valable que les jours où il n'y a pas de marché, soit le lundi et le jeudi! Nous voulons que cette autorisation de circuler sur toute la plaine soit maintenue, mais nous souhaitons aussi une piste cyclable, pour les personnes qui veulent circuler plus rapidement que dans un environnement où passent aussi des piétons. Si on veut, dans ce Conseil municipal, que cesse une bonne fois la guéguerre entre piétons et cyclistes, on devrait comprendre qu'il faut aussi une piste cyclable. Celle-ci a été maintes fois promise, et nous demandons aujourd'hui qu'elle soit créée.

Cela dit, dans cette proposition, il y a heureusement des points satisfaisants, notamment des places pour vélos qui seront ajoutées, et c'est tant mieux. Un autre point ne nous satisfait que moyennement, c'est le bowl à la place du skate-park. Nous avons toujours défendu le skate-park et toujours réclamé un bowl. Nous constatons, dans cette proposition, que le département a finalement compris qu'il convenait de maintenir une structure autre que le bowl. Mais pourquoi, lorsque nous demandons quelque chose, faut-il toujours que ce soit à la place de ce qui existe déjà, et non en plus? Des pétitions et des motions ont demandé l'ajout d'un bowl en plus du skate-park, étant entendu que celui-ci doit être rénové puisqu'il n'est plus aux normes.

Dans cette proposition, on prévoit également des W.-C. pour les personnes à mobilité réduite. C'est bien, mais j'aimerais savoir si ces W.-C. vont être semblables à ceux qui existent actuellement sur la plaine. Ces derniers sont dotés d'un système qui empêche la porte de se fermer lorsque le poids de l'utilisateur est trop élevé, interdisant d'entrer à plusieurs dans les toilettes. Mais il empêche aussi les personnes à mobilité réduite de fermer la porte derrière eux en raison du poids de leur chaise roulante. Je suis donc perplexe quant au bien-fondé de ce système et j'aimerais vivement que ce point soit réglé pour de bon.

Enfin, les bons points que nous plébiscitons sont les épingles à vélos, l'aire de jeux qui sera ouverte, où les enfants ne seront plus enfermés, le mail qui sera élargi avec des possibilités de marchés plus étendus. Voilà pourquoi nous enverrons cette proposition en commission. Mais nous serons extrêmement attentifs à tous les points que j'ai détaillés précédemment, et nous espérons que le magistrat nous entendra.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, pour chaque dossier, nous faisons déjà à deux reprises le débat: en commission et en séance plénière, lors du traitement du rapport. Nous n'allons pas le faire en plus lors de la préconsultation!

En l'occurrence, nous aurons beaucoup d'éléments à étudier dans cette proposition, dont certains ont été énumérés par Mme Klopmann. Il s'agit d'un montant énorme, du troisième investissement concernant la plaine de Plainpalais, avec des questions liées aux arbres, à la circulation, mais ce n'est pas aujourd'hui que nous devons en débattre. C'est un travail extrêmement intéressant que nous nous réjouissons de faire en commission. Raison pour laquelle nous renverrons avec plaisir cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

M. Guy Dossan (R). Nous renverrons aussi cette proposition en commission. Toutefois, nous notons que la totalité des travaux sur la plaine de Plainpalais atteint maintenant à peu près 40 millions de francs. Nous espérons donc que ce crédit permettra une belle réalisation. Comme vient de le dire le préopinant de l'Union démocratique du centre, il y a en effet beaucoup d'éléments dans cette proposition et nous l'étudierons avec soin en commission.

En l'occurrence, certaines choses m'ont un peu surpris, notamment le fait que le projet évolue. C'est un peu embêtant: dorénavant, tous les projets qu'on nous demande de voter évoluent en cours de route. Alors, de deux choses l'une: ou ils sont mal étudiés, ou quelque chose ne joue pas, et nous aurons sans cesse des modifications pour tous les projets. A titre d'exemple, je citerai le nombre de

rangées d'arbres sur le pourtour de la plaine. On s'aperçoit maintenant que ces arbres sont malades, mais, en 2007 on savait déjà qu'ils n'étaient pas en parfaite forme. Alors, même si leur état évolue très vite, il me semble qu'on aurait pu le prévoir avant.

Ces modifications intervenant après le vote d'un crédit, en cours de projet, sont très gênantes. En effet, on aboutit ainsi à un dépassement de crédit, puis à un dépassement sur les dépassements! Je pense qu'il y a là matière à réflexion. Nous étudierons ce projet avec précision en commission, pour voir où cela nous mène.

M. Alexis Barbey (L). Pour les libéraux, le renvoi de cette proposition est une absolue nécessité, en raison du montant très important de ces travaux et du fait que la plaine de Plainpalais est un endroit emblématique à Genève.

Les électeurs ne le savent peut-être pas, mais la plaine de Plainpalais pose des problèmes du fait des limitations mises à son usage. Les conditions pour pouvoir, d'une part, recevoir le cirque Knie ou autres et, d'autre part, répondre aux impératifs du legs sont extrêmement complexes et difficiles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le débat doit avoir lieu en commission, plutôt qu'en séance plénière.

La deuxième raison pour laquelle nous souhaitons renvoyer cet objet en commission, c'est que le Conseil administratif nous avait habitués à la technique du saucissonnage et qu'il cherche maintenant à nous habituer à la technique de la surprise! Le saucissonnage avait cours à l'époque où les projets étaient faits de manière si autoritaire qu'on n'arrivait pas à les faire passer en un bloc. On les découpait alors en petits morceaux. Ici, le premier crédit était de 12 millions de francs et le deuxième est de 26 millions: on dira que ce sont de gros petits morceaux! Toujours est-il que cela permet de diluer le montant et de faire en sorte que les gros crédits qu'on n'arrive pas à mener à terme en un coup soient acceptés en plusieurs étapes. Ce saucissonnage était donc déjà un problème, mais qui pouvait se régler du fait que les commissaires gardaient une vue d'ensemble des crédits.

La deuxième technique est celle de la surprise, à laquelle le magistrat actuel essaie de nous habituer, en nous faisant parvenir juste avant la séance du Conseil municipal des projets qui ne font pas moins de dix pages A4 et dont nous serions censés prendre connaissance en un jour! Mesdames et Messieurs, le mois dernier, le Conseil municipal *in extenso* s'est prononcé contre ce genre de méthode. Or je suis extrêmement surpris que M. Pagani ait ajouté à notre ordre du jour le rapport PR-709 A de M. Dossan concernant l'aménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Bien que ce rapport soit très bien fait, cela n'explique pas pourquoi nous l'avons reçu deux jours avant de devoir le voter… *(Brouhaha.)*

Pour les libéraux, ni le saucissonnage ni la surprise ne sont de bonnes techniques pour faire passer des projets d'aménagement ou de travaux. Nous sou-

haitons privilégier la concertation et la réflexion. C'est dans cet esprit que voteront les libéraux et qu'ils renverront, néanmoins, la proposition PR-753 en commission.

Mme Maria Pérez, présidente de la commission des travaux et des constructions (AGT). Madame la présidente, je voudrais répondre à M. Barbey au sujet du rapport PR-709 A. Je prends l'entière responsabilité de cet envoi tardif, c'est moi-même qui l'ai demandé. Suite à un malencontreux incident, ce rapport, qui aurait dû se trouver inscrit à l'ordre du jour d'aujourd'hui, ne l'était pas. Pour des questions de délai, j'ai donc fait une demande d'ajout auprès du bureau, qui l'a acceptée. Je m'en expliquerai tout à l'heure, au moment du traitement de cet objet.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Barbey, je ne vous tiendrai pas rigueur de votre reproche, car je reconnais être pressé de voir les projets avancer. Parfois, ce sont des charrues à chien et il est vrai que je dois les tirer… Toutefois, comme l'a dit Mme Pérez, je ne suis pas responsable de l'envoi tardif du rapport PR-709 A. D'autres en sont responsables, qui sont assis juste à côté de vous… J'assume en revanche l'ensemble des responsabilités qui m'incombent, quand il le faut, y compris mes erreurs.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, on voit bien, dans ce débat d'entrée en matière, que la plaine de Plainpalais est chargée non seulement de symboles, mais aussi d'attentes, de besoins. C'est un espace de travail pour passablement de gens dans notre ville, un lieu où l'on se détend, où l'on trouve des attractions, où l'on peut acheter à bon marché de la brocante et même des antiquités. En plus, c'est un lieu où les gens promènent leur chien, avec tous les désagréments que cela suppose. Alors, Madame Klopmann, je veux bien qu'on essaie de cloisonner, à l'instar de ce qui existe actuellement, en mettant les enfants dans un enclos, les cyclistes sur une piste cyclable, les forains et les cirques dans des zones très délimitées… Mais je crois que c'est justement tout le concept qui devait être revu. Pour ce faire, nous avons dû procéder à des arbitrages et nos services – je les en remercie – ont effectué un excellent travail d'information et de concertation. Au final, nous sommes arrivés à un consensus avec les habitants et avec tous les utilisateurs – puciers, marchands et autres utilisateurs potentiels.

Certes, Monsieur Dossan, le projet évolue, mais je ne suis pas responsable de cette évolution. En effet, je vous rappelle qu'il y a dix ans votre Conseil a voté un premier crédit de 1 million, en vue d'expérimenter le ghorr que nous mettrons sur l'ensemble de la plaine. Cela fait dix ans que le premier crédit a été voté. Nous essayons de faire au mieux et c'est ainsi que nous avons admis que la rangée d'arbres supplémentaire à planter autour de la plaine améliorerait réellement le

confort des promeneurs ainsi que celui des puciers et des marchands. Ce projet évolue donc et il évoluera encore, puisque le cahier des charges du bowl, notamment, doit être défini.

En l'état, je me réjouis car c'est un beau projet, qui ne coûtera pas trop cher compte tenu de la surface concernée. Je rappelle que nous discutons d'une surface équivalente à six terrains de football. Je me réjouis de travailler avec vous sur ce projet, pour l'améliorer, pour que cet espace public soit non seulement remis à niveau, mais qu'il serve aux générations futures.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés à l'unanimité.

La présidente. Sur décision des chefs de groupe, la proposition PR-754 concernant le carillon de la cathédrale Saint-Pierre est reportée à la séance de janvier.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 avril 2004 de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 26 juin 2006, intitulée: «Sous les pavés, pas de plage» (M-458)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– profiter de tous les travaux à venir pour remettre des pavés là où ils ont été enlevés, permettant ainsi une perméabilisation du sol;
– planifier et effectuer le remplacement des taches de goudron;
– redonner ainsi son caractère original et uniforme au revêtement des zones historiques de la ville.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La rue Otto-Barblan, qui était intégralement pavée, a fait l'objet de multiples interventions, sur plusieurs années, à l'occasion desquelles sa surface a été refaite en enrobés bitumineux.

[1] «Mémorial 164e année»: Rapport, 460.

Avec l'accord du conseiller en conservation du patrimoine architectural, il a été décidé de rendre à cette rue son aspect initial et c'est ainsi que, en janvier 2007, elle a été entièrement repavée.

Suite au succès tant touristique que politique de cette intervention, il a été décidé que la rue du Puits-Saint-Pierre, située entre la rue Otto-Barblan et la rue de l'Hôtel-de-Ville, fasse également l'objet d'une telle rénovation. Une demande de crédit y relative sera déposée prochainement, afin d'entreprendre ces travaux en 2010.

Dorénavant, en Vieille-Ville, si une rue pavée comprend une zone en enrobés devant faire l'objet d'une réparation ponctuelle, la surface concernée sera remplacée par un pavage.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret* — Le maire: *Rémy Pagani*

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 septembre 2003 de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 9 septembre 2003, intitulée: «Soutenir les activités internationales de Genève» (M-381)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier les propositions suivantes:

– parrainage de prisonniers/ères d'opinion;
– développement de mesures complémentaires favorisant l'accueil et l'intégration des étrangers résidents ou de passage, quel que soit leur motif de séjour;
– renforcement du soutien aux associations issues de l'immigration et aux associations et institutions genevoises d'accompagnement et d'intégration;
– soutien aux mesures de défense des droits des salarié(e)s du secteur international;
– soutien spécifique d'activités internationales touchant de près ou de loin à la problématique des centres urbains et du rôle des villes;

[1] «Mémorial 161e année»: Projet de motion, 1004.

– renforcement de l'action de soutien aux villes défavorisées du monde, en particulier pour la reconstruction ou le développement des services publics et des acteurs associatifs dans les domaines social, culturel et humanitaire;
– soutien direct ou indirect aux organisations non gouvernementales, en particulier à celles qui s'engagent pour les droits individuels et collectifs de l'homme, la cohésion sociale et le développement durable;
– en complémentarité avec l'Etat, développement d'une politique d'octroi de locaux, de cautionnements ou de droits de superficie pour l'installation de représentations de pays ou d'organisations non gouvernementales financièrement démunis.

Finalement, le Conseil municipal exhorte le Conseil administratif à:
– définir des priorités et une ligne d'action relatives à la Genève internationale et aux migrants;
– intégrer la Ville au sein du groupe de travail regroupant le Canton et la Confédération ainsi qu'au sein de la commission interdépartementale sur la Genève internationale, en recherchant activement les possibilités de complémentarité et de coopération;
– faire rapport dans les six mois sur l'effort actuel de la Ville de Genève;
– présenter un rapport annuel au Conseil municipal sur ce sujet.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 23 mars 2009, les conseillères municipales et les conseillers municipaux ont reçu un rapport intitulé: «La Ville de Genève et la «Genève internationale». Dans une lettre d'accompagnement, Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du dossier relatif à la Genève internationale, a fait part de son intention d'associer le Conseil municipal à la réflexion et de commencer cette collaboration en organisant, dans le deuxième semestre de 2009, une rencontre qui permettra d'aborder et de faire le point sur l'ensemble des questions contenues dans cette motion.

Par ailleurs, Mme Sandrine Salerno a adressé un courrier à Mme Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale, cheffe du Département des affaires étrangères, et à M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du dossier relatif à la Genève internationale, demandant que la Ville puisse intégrer le groupe permanent conjoint Confédération/Canton sur la Genève internationale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*
La conseillère administrative: *Sandrine Salerno*

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 5 novembre 2008, intitulée: «Pour une mobilité combinée moderne: des vélostations dans les gares CEVA!» (M-703)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à poursuivre les démarches pour la réalisation de vélostations, à proximité immédiate de chaque gare CEVA de la ville de Genève (en sus de la vélostation de la place de Montbrillant), et ce en vue de leur ouverture coordonnée avec la mise en service du CEVA;
– à faire de même pour la réalisation de parkings deux-roues motorisés;
– à intégrer des bornes de recharge payantes pour les deux-roues électriques.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif prend acte des demandes du Conseil municipal et poursuit les démarches pour la réalisation des études ci-après:

– dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives, une vélostation de 500 places est prévue outre les 100 places en surface déjà prévues. Concernant la gare de Champel-Hôpital, le chiffre de 100 places vélos est évoqué. Cependant, de nombreuses questions sont encore ouvertes concernant cette gare et une éventuelle liaison souterraine avec l'Hôpital, d'où la difficulté de savoir quelle forme prendra le stationnement des vélos à cet endroit;
– pour répondre à la seconde invite, le Conseil administratif prend les dispositions nécessaires afin d'intégrer un parking concernant le stationnement des deux-roues motorisés dans le périmètre de chaque gare CEVA;
– concernant les bornes de recharge payantes, ces dernières seront placées dans un périmètre autour des haltes. A ce stade, le Conseil administratif a étudié diverses options qui lui ont été proposées et qui sont actuellement en cours d'aboutissement quant au choix des partenaires concernés pour la prise en charge technique et le suivi desdites bornes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*
Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

[1] «Mémorial 166e année»: Rapport, 2420.

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 février 2008 de Mmes Anne Pictet, Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis et Eric Rossiaud, acceptée par le Conseil municipal le 28 avril 2008, intitulée: «Praille-Acacias-Vernets: à quand notre tour?» (M-771)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– l'importance des enjeux urbanistiques et financiers liés au projet de transformation du quartier de la Praille-Acacias-Vernets (PAV);
– la position de la Ville de Genève, propriétaire de 6% des terrains du secteur, par ailleurs membre de la Fondation pour les terrains industriels de Genève, et commune concernée partiellement par ce secteur;
– l'absence d'informations régulières à ce sujet et de consultation des autorités municipales concernées;
– les rumeurs selon lesquelles le Conseil d'Etat, principal propriétaire des terrains, aurait déjà entamé des opérations immobilières, afin de vendre ces terrains et d'y laisser construire de nombreuses tours;
– l'absence dans le *masterplan* validé par le Conseil d'Etat d'objectifs clairs en matière de développement durable, d'espaces publics et de stationnement notamment;
– la volonté du Conseil d'Etat d'instaurer des procédures spéciales pour le projet PAV afin d'accélérer les réalisations, et les mesures déjà prises dans ce sens en matière de construction par le Département du territoire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– l'informer sur la stratégie d'aménagement retenue et sur les mesures déjà prises et celles à venir dans le cadre du projet;
– le renseigner sur les compétences dont dispose le Conseil administratif dans ce projet, ainsi que sur les implications de ce projet pour la Ville de Genève, notamment en matière d'équipements publics et de mobilité;
– veiller, dans la mesure de ses compétences, à appliquer les critères de développement durable dans la réalisation de ce projet, ainsi qu'à maintenir les institutions culturelles existant dans le secteur, notamment la Parfumerie et le Théâtre du Loup.

---

[1] «Mémorial 165e année»: Développée, 5557.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Outre répondre aux invites, le Conseil administratif souhaite rappeler certains points et donner des éléments d'éclaircissement aux préoccupations que contiennent les considérants.

En 2005, la Fédération des architectes et ingénieurs (FAS) lance le concours international d'urbanisme «Genève 2020» dont le périmètre était assez exactement le même que celui du *masterplan* et du projet de modification des limites de zones (MZ 29712), actuellement en cours de procédure. Le Conseil d'Etat en fit un pilier de son discours de Saint-Pierre, en décembre 2005, et organisa, par le biais de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), le mandat d'études parallèles qui aboutit au *masterplan* en 2007.

La Ville de Genève, qui faisait partie du groupe de suivi technique du *masterplan* piloté par la FTI, a annoncé, à plusieurs reprises, les enjeux du projet, notamment en termes de financement des infrastructures, d'équipements et d'espaces publics (courriers des 4 juillet et 7 septembre 2007, préavis du 24 janvier 2008 et du 12 novembre 2008 et lors de l'audition des communes par la commission du Grand Conseil le 17 décembre 2008).

Cela dit, au-delà des conditions et des précautions qu'elle a exprimées, la Ville de Genève s'est toujours montrée favorable au principe du renouvellement urbain du secteur et de sa mise en valeur.

Le projet de modification des limites de zones (MZ 29712) est actuellement soumis à la délibération du Conseil municipal. Dans sa proposition au Conseil municipal (PR-674), le Conseil administratif a largement évoqué les avantages et les inconvénients du projet de MZ. Les délibérations et le vote du Conseil municipal sur le projet de modification des limites de zones sont les moments qui lui permettent d'apporter sa contribution au projet.

Notre Conseil peut encore souligner que, malgré les limites des compétences municipales en matière d'aménagement du territoire, les communes concernées ont réussi à se faire entendre par le conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et des technologies de l'information. Ce dernier s'est d'ailleurs rallié à la position des communes et est entré en matière sur l'établissement d'une convention Etat-villes (Carouge, Genève et Lancy) fixant les modalités de coopération et les rôles respectifs des acteurs publics.

Aujourd'hui, les instances de pilotage du projet intègrent les communes territorialement concernées par le projet aux niveaux technique (représentants des services techniques au sein du comité de coordination) et politique (conseillers administratifs au sein du comité de pilotage politique). C'est par la participation active dans ces instances que la Ville de Genève pourra faire valoir ses vues.

Finalement, depuis avril 2009, la direction PAV a lancé un mandat dont l'objectif consiste à concevoir la charpente des espaces publics et le concept mobilité de tout le périmètre, ainsi qu'une assistance à la maîtrise de l'ouvrage sur trois ans. C'est par le biais de sa participation au Comité de coordination PAV que la Ville de Genève pourra veiller à ce que les objectifs du projet PAV soient convergents avec ceux du plan directeur communal (PDCom), notamment en matière d'espaces publics et d'environnement. En effet, la Ville de Genève, par les objectifs déclinés dans le PDCom souhaite:

– renforcer les réseaux de mobilité douce et les rendre aux personnes à mobilité réduite et prendre des mesures relatives au stationnement en vue, notamment, d'en modérer l'impact sur l'espace public (chapitre 2.2 Stratégie de la mobilité);
– consolider et créer la continuité du réseau des espaces publics (chapitre 2.3 Stratégie de l'espace public);
– promouvoir une gestion durable de son territoire, de ses activités et réduire son impact écologique. Dans cette optique, le PDCom développe des objectifs selon 10 thèmes (chapitre 2.5 Stratégie de la durabilité).

Par ailleurs, le PDCom préconise des objectifs et des mesures plus précis relatifs:

– à la nature en ville et à l'environnement (chapitre 3.3, A8a Nature en ville et biodiversité, A8b Espaces verts, A9 Gestion de l'eau, et suivants);
– au triangle Vernets-Acacias, notamment en vue de réaliser les équipements de proximité consécutifs au développement prévu (chapitre 3.2, PL3 Praille-Acacias-Vernets).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je voudrais compléter la réponse – si j'ose me permettre – en mentionnant qu'aujourd'hui des négociations sont en cours avec le comité référendaire au sujet du projet Praille-Acacias-Vernets. En cela, les recommandations faites par la Ville de Genève commencent à être entendues, mais surtout les recommandations du comité référendaire semblent faire l'objet d'une écoute de la part de la Délégation du Conseil d'Etat au logement. Nous en sommes évidemment très satisfaits. Je pense que cette réponse méritait d'être complétée par cette information. Evidemment, on ne peut pas en dire plus pour le moment, puisque les négociations sont en cours, mais cela montre que les projets doivent intégrer une vision de la ville et de l'urbanisme digne de ce nom. J'espère que M. le maire pourra donner ultérieurement des précisions sur ces négociations, lorsqu'elles auront abouti.

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 novembre 2006 de MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, Alexis Barbey, Mmes Nathalie Fontanet et Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Pérennisons le siège mondial de l'OMC à Genève» (M-656)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est installée à Genève depuis sa création, en 1995;
– qu'elle contribue beaucoup au rayonnement international de Genève à l'étranger ainsi qu'à l'activité économique locale;
– que, actuellement à l'étroit dans le Centre William-Rappard, cette organisation internationale a récemment déclaré chercher un nouvel espace sur territoire genevois pour y construire un nouveau siège mondial sur un site unique;
– que le départ de l'OMC de son emplacement actuel permettrait à la collectivité de récupérer des surfaces à destination du public, au bord du lac,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à collaborer activement avec la Confédération et le Conseil d'Etat dans le cadre de la recherche d'espaces susceptibles de pouvoir accueillir le futur nouveau siège mondial de l'Organisation mondiale du commerce, notamment sur le territoire de la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif s'est exprimé à plusieurs reprises devant le Conseil municipal sur ce dossier et a démontré sa volonté de pérenniser le siège de l'OMC à Genève, en concertation avec les autorités fédérales et cantonales.

Suite à un examen attentif du dossier et des négociations serrées, le Conseil administratif a formulé un préavis favorable à l'extension du Centre William-Rappard, sous réserve des conditions suivantes:

– qu'une servitude de non-bâtir et de passage public, au profit de la Ville de Genève, soit inscrite sur toutes les parties hors zone inaccessible ou zone constructible;
– que toutes les mesures soient prises par l'Etat pour restituer des parcours piétonniers de qualité et les plus directs possibles entre le Jardin botanique et le lac;

[1] «Mémorial 164e année»: Développée, 6950.

– que le traitement des clôtures fasse l'objet de la plus grande attention et que la Ville soit associée à cette étude;
– que les frais de réalisation de ces nouveaux parcours ne soient pas à la charge de la Ville de Genève.

Le Conseil municipal a voté à une large majorité le préavis favorable à l'extension du bâtiment du Centre William-Rappard, suivant ainsi l'avis du Conseil administratif en la matière.

Le projet d'extension du Centre William-Rappard fournit une excellente illustration de la mise en œuvre d'une politique de concertation avec le Canton et la Confédération.

Ce faisant nous assurons avec efficacité et responsabilité notre rôle de «ville hôte».

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La conseillère administrative: *Sandrine Salerno*

12. Réponse du Conseil administratif à

– la motion du 7 novembre 2007 de Mmes Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Anne-Marie Gisler, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, MM. Jacques Baud, Richard North, Vincent Maitre, Robert Pattaroni et Gilles Garazi, acceptée par le Conseil municipal le 25 février 2008, intitulée: «Signons les Engagements d'Aalborg!» (M-732)[1];

– la motion du 28 novembre 2007 de MM. Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Mmes Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Pictet et Sandrine Burger, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, intitulée: «Agenda 21: pour une politique publique ambitieuse, quantifiable et mesurable» (M-754)[2].

TEXTE DE LA MOTION M-732

Considérant:

– que Genève a l'ambition d'être exemplaire en matière de développement durable au niveau international;
– que la Ville a signé la Charte d'Aalborg et que les Engagements d'Aalborg sont une suite des engagements pris dans cette charte;
– que, dans le processus d'Aalborg, 500 villes européennes et du monde entier s'engagent à améliorer leur empreinte écologique de manière continue (parmi elles les capitales Paris, Rome, Madrid, Riga et Stockholm);
– que, en Suisse, pour l'heure, il n'y a que Saint-Gall et Aarau qui ont signé ou sont dans le processus de signer les engagements;
– que Genève a l'infrastructure, le personnel et la volonté politique prêts à délivrer les résultats demandés par les engagements;
– qu'il est nécessaire d'intensifier nos efforts vers un développement plus durable en vue des effets locaux du réchauffement climatique à venir, une diversité sociale et culturelle croissante et pour conserver, voire augmenter, l'attractivité économique de notre cité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à signer les Engagements d'Aalborg.

---

[1] «Mémorial 165e année»: Développée, 4508.
[2] «Mémorial 165e année»: Développée, 4874.

TEXTE DE LA MOTION M-754

Considérant:

– le manque d'objectifs clairs et de volonté politique pour définir et réaliser une réelle politique d'Agenda 21, qui a caractérisé les précédentes législatures;
– la dissémination et le manque de coordination dans les services de l'administration municipale des actions effectuées dans le domaine;
– l'absence totale de transparence dans le budget et les comptes sur les objectifs, les réalisations et les dépenses effectués pour l'Agenda 21;
– l'impossibilité subséquente de mesurer l'action de la Ville de Genève et de son administration et, a fortiori, de communiquer sur les progrès effectués dans ce domaine,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de déterminer, avant l'élaboration du budget 2009:
  1) des objectifs clairs, chiffrés et hiérarchisés,
  2) des mesures adaptées sous-tendant ces objectifs,
  3) des plans d'action coordonnés comprenant chacun un planning de réalisation et un budget;
– de réaliser graduellement les plans d'action dès l'année 2009, suivant en cela la hiérarchisation des objectifs, en définissant les actions prioritaires;
– d'inscrire de manière claire et transparente dans le budget et les comptes à partir du budget 2009 les dépenses liées à la mise en œuvre des plans d'action;
– de présenter un rapport annuel sur l'Agenda 21 au moment de la présentation des comptes. Ce rapport devra retracer les actions menées au cours de l'année, en détaillant les indicateurs retenus et en les mettant en rapport avec les objectifs fixés;
– de se doter, dès le budget 2009, des moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation de cette politique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les deux motions ci-dessus (M-732 et M-754) sont étroitement liées. En effet, pour répondre à la motion M-754 «Agenda 21: pour une politique publique de développement durable ambitieuse, quantifiable et mesurable», le Conseil administratif a choisi comme cadre de référence les Engagements d'Aalborg. Le Conseil accepte donc la proposition de la motion M-732 «Signons les Engagements d'Aalborg». De ce fait, et pour éviter la redondance, le Conseil administratif a choisi de répondre aux deux motions par un seul texte.

I. **Contexte**

Bilan du développement durable en Ville de Genève de 1995 à 2007

Depuis une douzaine d'années, la Ville de Genève s'engage pour la promotion du développement durable. La signature, en 1995, de la Charte d'Aalborg, marque une étape clé dans cet engagement. En 1998, la Ville renforce son engagement en adhérant à ICLEI[1], l'un des réseaux internationaux les plus larges et actifs en matière de développement durable. A partir de 1999, l'Agenda 21 devient une priorité du Conseil administratif avec la création de l'Unité Agenda 21 chargée de mettre en place un programme de développement durable pour la Ville de Genève.

Le bilan du développement durable en Ville de Genève entre 2003 et 2007[2] est contrasté. On relèvera principalement que l'action municipale en faveur du développement durable en Ville de Genève est fragmentée et essentiellement tourné vers une sensibilisation aux enjeux du développement durable. La politique communale représente de ce fait un manque d'objectifs concrets et mesurables visant à améliorer l'état de la situation en Ville de Genève.

Réorientation de la politique de développement durable de la Ville de Genève: les Engagements d'Aalborg

Fort du constat qui précède, le Conseil administratif approuve, en avril 2008, la proposition de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative, visant à réorienter la stratégie de la Ville et mettre en œuvre concrètement et de façon mesurable une politique municipale de «ville durable»[3]. A cet effet, et suite à la motion du Conseil municipal (M-732: «Signons les Engagements d'Aalborg», du 25 février 2008), le Conseil administratif décide de signer les Engagements d'Aalborg[4]. Conçus pour et par des villes européennes, les Engagements d'Aalborg sont un outil privilégié. Ils offrent un cadre de référence adaptable au contexte local pour prioriser, mettre en cohérence et valoriser les projets municipaux de développement durable et les évaluer dans le temps.

Genève est ainsi la seconde ville suisse et la première en Suisse romande à s'engager officiellement sur la voie du développement durable sur la base d'un référentiel reconnu internationalement, de manière concertée et ambitieuse.

---

[1] CLEI – Local Governments for Sustainibility (International Council for Local Environmental Initiatives) réunit aujourd'hui plus de 700 villes et gouvernements locaux, dans 68 pays (concernant 300 millions de personnes). Pour plus de détails: www.iclei.org.

[2] Rapport du Groupe Actions 21 au Conseil administratif de mars 2007, dit D-33: «Politique du Conseil administratif en matière de développement durable: Bilan de législature 2003-2007».

[3] La ville «durable» est une ville qui assure, par une gouvernance participative, un développement économique et social équitable, tout en réduisant l'impact écologique des activités humaines sur le territoire.

[4] Pour plus de détail, voir le site www.aalborgplus10.dk

II. **Mise en place des Engagements d'Aalborg d'ici fin 2009**

But et organisation

Le Conseil administratif souhaite signer les Engagements d'Aalborg avant la fin de l'année 2009. Pour parvenir à cet objectif, plusieurs étapes sont menées de front.

Au nombre de dix, les Engagements d'Aalborg couvrent la plupart des domaines d'activités des villes européennes sous l'angle du développement durable. La période de mise en place des Engagements d'Aalborg servira à préciser une quinzaine d'objectifs de développement durable propres à la Ville de Genève qu'il s'agira de concrétiser par un programme d'actions doté d'indicateurs de suivi.

Etat des lieux du développement durable dans l'administration

Grâce à de très nombreux entretiens menés au sein de l'administration municipale et à la collaboration des correspondant-e-s Agenda 21, l'unité Agenda 21 a établi un état des lieux du développement durable dans l'administration communale. Ce document recense les missions, prestations et projets des différents services. Ce recueil montre la diversité des actions menées au sein de la Ville de Genève et permet d'offrir une base de travail pour le processus de consultation externe. Le rapport de l'état des lieux interne sera finalisé fin juin 2009 et mis à disposition du Conseil municipal.

Consultation externe

Afin de fixer les priorités d'action, divers partenaires sont consultés. De mars à fin juin 2009, le processus est mené au travers de trois séries d'ateliers. Les groupes de travail sont au nombre de dix, répartis selon les dix Engagements d'Aalborg. Chaque groupe de travail est composé de conseillères municipales et de conseillers municipaux, des correspondant-e-s de l'Agenda 21, de collaborateurs et collaboratrices de l'administration municipale et cantonale, de représentant-e-s d'associations et d'expert-e-s actives dans le domaine traité.

En septembre 2009, une journée de synthèse regroupera l'ensemble des participant-e-s au processus. Les propositions issues de cette journée seront analysées par la Ville en fonction de leur valeur ajoutée et leur coût de mise œuvre.

Un projet complémentaire: le Cercle indicateurs des villes de la Confédération

Par ailleurs, en lien avec les Engagements d'Aalborg, le Conseil administratif a décidé en février 2009 d'adhérer à un projet national d'évaluation du dévelop-

pement durable, le Cercle indicateurs des villes[1]. Cette étude nationale se base sur 34 indicateurs qui couvrent les trois domaines du développement durable. Les données statistiques des indicateurs sont un soutien à la prise de décision et au suivi de la mise en œuvre des Engagements d'Aalborg. Genève bénéficiera ainsi d'un diagnostic forces/faiblesses en matière de développement durable et pourra se situer par rapport aux autres villes de Suisse.

Validation et signature des Engagements par le Conseil administratif

En novembre 2009, le Conseil administratif fera le choix final des objectifs et du programme d'action. Les documents issus des étapes mentionnées ci-dessus lui serviront de base de décision. Un rapport expliquant le cadre des Engagements d'Aalborg et les choix qui ont été faits pour la Ville de Genève sera publié et mis à disposition du grand public. Pour la première fois, la Ville de Genève se dotera d'un cadre programmatique pour sa politique de développement durable.

III. **Mise en œuvre et suivi des Engagements en Ville de Genève à partir de 2010**

Dès janvier 2010, les Engagements d'Aalborg entreront dans la phase de mise en œuvre. Un dispositif de suivi avec des indicateurs permettra de rendre compte au Conseil municipal. Le projet Cercle indicateurs des villes fournira un soutien à ce dispositif de suivi. Un rapport sera établi chaque année au moment des comptes, permettant une révision et une discussion des priorités. Au terme de la législature, la politique publique de développement durable sera évaluée.

Une fois encore, soulignons qu'en signant les Engagements d'Aalborg le Conseil administratif réoriente fondamentalement sa stratégie de mise en œuvre du développement durable. Dès lors, il est important que le Conseil municipal se montre soucieux de lui attribuer les moyens ad hoc pour parvenir à l'objectif politique qu'il lui a assigné en votant les motions des 7 et 28 novembre 2007.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La conseillère administrative: *Sandrine Salerno*

[1] Pour plus d'informations: www.are.admin.ch

13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 mai 2009, sur la pétition intitulée: «Qualité de vie dans le quartier de la plaine de Plainpalais» (P-172)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-172 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

– dans le cadre du nouvel aménagement de la plaine de Plainpalais, de créer des espaces de convivialité;
– de s'adresser au Conseil d'Etat pour demander le respect des normes OPBruit lors des manifestations;
– de veiller à espacer les manifestations dans un temps acceptable pour la population;
– que le calendrier de l'occupation de la plaine de Plainpalais figure sur des panneaux indicateurs aux quatre coins de celle-ci;
– l'installation suffisante de poubelles de tri lors des manifestations.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition P-172 a été déposée le 19 avril 2006. Elle s'inscrivait dans le cadre des inquiétudes suscitées alors au sein des habitants du quartier de Plainpalais par le projet de retransmission sur écran géant installé sur la plaine de Plainpalais des matches de la Coupe du monde de football, en juin 2006.

Cette manifestation s'est terminée depuis longtemps. Le même lieu a accueilli entre-temps la retransmission des matches de l'Eurofoot 2008.

Les deux événements se sont soldés par des bilans relativement satisfaisants en matière de gestion des nuisances notamment.

La pétition P-172 posait néanmoins des questions de principe, reprises dans les recommandations adoptées par le Conseil municipal et qui appellent les réponses suivantes:

---

[1] «Mémorial 166e année»: Rapport, 7106.

1. **Espaces de convivialité dans le cadre du nouvel aménagement de la Plaine**

Le projet de réfection de la plaine, dont les travaux débuteront en juillet prochain, prévoit non seulement de maintenir les lieux de convivialité existants mais aussi d'en créer de nouveaux:

– Déplacement et réaménagement des espaces de jeux pour enfants, non clôturés, en continuité avec le nouveau «street-park», plus ouvert aux passants et plus accessible aux jeunes skateurs. Ces espaces seront pourvus d'une nouvelle arborisation, de bancs, de banquettes, de tables de pique-nique, de points d'eau, d'éclairage, etc.
– Aménagement d'emplacements destinés à accueillir des buvettes saisonnières et leurs terrasses.
– Maintien des terrains de pétanque (avec déplacement partiel).
– Arborisation de la pointe sud en espace ombragé, équipé de bancs, constituant un pendant au «mini-parc» situé à l'autre extrémité, côté place du Cirque.
– Elargissement du mail périphérique (à 25 m), nouvelles plantations (trois rangées d'arbres) et réorganisation de cet espace pour mieux accueillir les marchands ainsi que les promeneurs, en particulier les jours de marché (cinq fois par semaine).
– Installation de mobilier urbain, enrichi de nouveaux éléments (bancs doubles, fontaines, lampadaires, etc.) entre les arbres de la rangée centrale, pour permettre une meilleure déambulation des passants.

Tous ces aménagements tiendront compte des besoins des divers groupes d'usagers, y compris les malvoyants, les handicapés, les poussettes, etc.

2. **Respect des normes OPB**

Toute grande manifestation sur le domaine public de la Ville de Genève fait l'objet d'une permission délivrée par le Service de la sécurité et de l'espace publics, qui énumère diverses conditions, relatives notamment aux horaires d'exploitation et à la limitation des niveaux d'émissions sonores.

Les horaires d'exploitation sont fixés par le Canton (Service du commerce – Département de l'économie et de la santé).

C'est également le Canton (Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants – Département du territoire) qui fixe la limite des émissions sonores (93 dB au maximum) en application de l'article 5, al. 1, de l'ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (RS 814.49).

Les organisateurs de manifestations sont responsables au premier chef du respect de ces normes. C'est ainsi que les permissions délivrées pour les grandes manifestations (Fêtes de Genève, Lake Parade, etc.) prévoient en règle générale l'obligation pour les organisateurs de mettre sur pied des contrôles réguliers des niveaux d'émission des différentes sources d'émissions sonores, assorties d'interventions immédiates en cas d'abus.

Le service officiel compétent pour toute question liée au bruit est le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants.

Il convient par ailleurs de relever que la nouvelle loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM–F 1 07) votée le 20 février 2009 par le Grand Conseil confère expressément à l'article 5, alinéa 2, lettre b, aux agents de la police municipale des compétences en matière de lutte contre le bruit.

Dès l'adoption prochaine du règlement d'exécution de cette loi et dans la mesure des effectifs et du matériel disponible, les futurs agents de la police municipale pourront ainsi collaborer avec les services cantonaux chargés de la lutte contre les nuisances sonores.

Les services municipaux et cantonaux compétents collaborent déjà activement dans le cadre des manifestations sur le domaine public, par le biais du guichet unique (http://www.ville-ge.ch/seep/fr/domainepublic/manifestations/modeemploiManif.html) récemment mis en place. Les (rares) abus commis en matière de nuisances sonores dans le cadre de manifestations sont traités également en collaboration.

Dans ces conditions il ne paraît pas nécessaire en l'état de s'adresser au Conseil d'Etat pour lui demander d'une manière générale «le respect des normes OPB lors des manifestations», les dispositifs en place permettant d'ores et déjà de prévenir ou de traiter d'éventuels abus.

3. **Espacement des manifestations**

Lieu de détente de convivialité, la plaine de Plainpalais accueille plusieurs fois par semaine des marchés, aux puces ou de détail (fruits et légumes). Offrant l'avantage unique d'un grand espace libre au cœur de la ville, la plaine accueille également traditionnellement deux fêtes foraines par an (fin d'année et printemps) et plusieurs cirques, notamment Knie, Nock et le cirque de Noël, de même qu'épisodiquement le Cirque du Soleil.

Enfin, comme on l'a vu, la plaine de Plainpalais a pu accueillir également en 2006 et en 2008 les retransmissions sur écran géant de grandes manifestations footballistiques.

Des manifestations purement commerciales, telles que le Salon de la brocante ont par contre renoncé à l'utilisation de la Plaine, dès lors que leur étaient appliqués les tarifs en vigueur pour l'utilisation du domaine public ou assimilé.

La réfection de la plaine, qui va commencer d'ici à quelques semaines, occupera pour une longue période tout le centre de celle-ci, les marchés continuant à se tenir sur le pourtour, moyennant quelques modifications provisoires.

A l'issue de la première phase des travaux, prévue courant été 2010, la plaine de Plainpalais retrouvera ses animations traditionnelles.

En ce qui concerne enfin la retransmission de futures manifestations sportives, notamment footballistiques, postérieures au championnat du monde 2010, la Ville de Genève ignore en l'état si des organisateurs lui présenteront des projets dans ce sens.

Il s'avère qu'à l'exception des manifestations traditionnelles, les demandes d'occupation de la plaine pour de très grosses manifestations ne se présentent que rarement. Prévoir un espacement de ces manifestations apparaît dès lors comme superflu, la Ville restant libre d'accepter ou non leur tenue sur la plaine de Plainpalais, en fonction notamment de leur intérêt, de leur ampleur et des nuisances potentielles induites.

4. **Publicité donnée au calendrier des manifestations**

L'idée d'informer le public fréquentant la plaine de Plainpalais du calendrier d'occupation de celle-ci mérite d'être retenue.

En premier lieu, c'est le déroulement des différentes phases des travaux de réfection qui figurera sur un panneau, dont l'emplacement reste à définir.

A l'issue de ces travaux, le même panneau pourra continuer à informer le public sur le calendrier des manifestations et occupations de la plaine.

L'installation dans ce but de quatre panneaux aux angles de la plaine paraîtrait par contre un dispositif bien pesant, étant rappelé que les informations sur le planning des travaux et le calendrier des manifestations et des marchés seront dans tous les cas accessibles sur le site internet du Service de la sécurité et de l'espace publics.

5. **Installations de tri des déchets lors de manifestations**

Depuis janvier 2009, la gestion des déchets lors des manifestations en Ville de Genève a été modifiée en profondeur, découlant de la volonté politique du Conseil administratif d'appliquer le principe du pollueur payeur.

La responsabilité du traitement des déchets et de leur nettoiement revient désormais aux seuls organisateurs de manifestations. Il leur incombe de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment par la conclusion de contrats avec les entreprises spécialisées, en vue de la prise en charge du tri sélectif des déchets jusqu'à leur traitement dans des installations adaptées et du nettoiement du périmètre festif.

Le Service Voirie-Ville propre est pour sa part prêt à fournir tous conseils aux organisateurs en matière de tri sélectif des déchets.

Quant au Service logistique et manifestations, il peut, sur demande et dans la limite de ses disponibilités, mettre à disposition le matériel nécessaire (par exemple des tours de tri), à des conditions similaires à celles pratiquées par les entreprises privées. Le matériel doit être rendu dans l'état où il a été livré.

La bienfacture du tri des déchets est contrôlée. L'entreprise privée sélectionnée par les organisateurs doit fournir des statistiques complètes sur les déchets au Service Voirie – Ville propre. En cas de non respect des normes en la matière, des sanctions peuvent être infligées aux organisateurs, en sus de la facturation des frais supplémentaires de nettoiement.

Ces nouvelles dispositions, comprenant des directives sur le tri sélectif des déchets lors des manifestations se déroulant sur le domaine public, figurent sur le site internet de la Ville de Genève (http://www.ville-ge.ch/deus/vvp/vvp06.html).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Pierre Maudet*

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le groupe démocrate-chrétien est très déçu de cette réponse. Rares sont les pétitions où les pétitionnaires arrivent avec des propositions. Or c'était le cas de la présente pétition. Ces propositions ont été jugées si utiles que la commission les a reprises, appuyant les habitants de la plaine de Plainpalais. Ceux-ci, je le rappelle, reviennent régulièrement à la charge, parce qu'ils ont de la peine à supporter les nuisances. Lorsque la pétition P-172 nous a été présentée, nous avons donc trouvé leurs propositions intelligentes et pondérées. Alors, on peut soit partir sur cette piste, soit se dire que, finalement, les habitants de la plaine de Plainpalais savent à quoi s'attendre et ont tort de ne pas déménager à la campagne… Ma foi, on entend souvent ce type d'argument, même de la part du Conseil administratif, et notre groupe le déplore.

Je voudrais revenir sur certaines des propositions, notamment sur l'espacement des manifestations. Mesdames et Messieurs, il est normal que les habitants aient besoin de respirer à certains moments et qu'il y ait une gestion et un espace-

ment des manifestations, pour éviter que lesdits habitants vivent dans le bruit en permanence. A cet égard, que peut-on lire dans la réponse du Conseil administratif? «Prévoir un espacement de ces manifestations apparaît dès lors comme superflu, la Ville restant libre d'accepter ou non leur tenue sur la plaine de Plainpalais, en fonction notamment de leur intérêt, de leur ampleur et des nuisances potentielles induites.» En l'occurrence, la démocratie, c'est ici le fait du prince!

Ensuite, les pétitionnaires demandaient l'installation de quatre panneaux aux angles de la plaine, pour informer la population. Le Conseil administratif nous répond que cette installation «paraîtrait par contre un dispositif bien pesant, étant rappelé que les informations sur le planning des travaux et le calendrier des manifestations et des marchés seront dans tous les cas accessibles sur le site internet du Service de la sécurité et de l'espace publics». Evidemment, le citoyen lambda n'a pas à être informé par des panneaux, c'est complètement démodé! Les personnes âgées, les jeunes, tous ceux qui vivent ou qui fréquentent la plaine de Plainpalais n'ont qu'à aller sur ce fameux site internet!

Mesdames et Messieurs, ce qui nous fait rager, au Parti démocrate-chrétien, c'est que trop souvent le Conseil administratif néglige de prendre des positions politiques sur les petites choses, comme cette pétition. Plutôt que défiler en permanence avec des pancartes et prendre des positions contre les grands événements mondiaux, il devrait aussi gérer le quotidien des gens. Dans cette réponse, il se retranche derrière des positions purement administratives et nous avons l'impression qu'il privilégie le confort des services. Nous ne sommes pas d'accord et nous déplorons, une fois de plus, que le Conseil administratif ne soit pas plus à l'écoute des citoyens. C'est pour cela qu'il a été élu, c'est pour cela que nous le payons!

Mme Christiane Olivier (S). Maintenant que nous pouvons enfin aborder cette réponse, je regrette que le principal conseiller administratif concerné ne soit pas là. Si M. Lathion n'avait pas pris la parole avant moi, j'aurais demandé le report de cet objet en attendant que M. Maudet soit présent.

Cela dit, je m'associe entièrement aux remarques de M. Lathion et je serais même plus dure et plus sévère par rapport à la réponse donnée par M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Voilà une pétition qui a été rédigée avec cœur par des habitants qui non seulement sont venus se plaindre, mais qui, comme l'a relevé M. Lathion, ont fait des propositions très concrètes et précises. Celles-ci ont paru extrêmement pertinentes aux membres de la commission et nous avons donc voté quatre recommandations.

S'agissant de la première: «dans le cadre du nouvel aménagement de la plaine de Plainpalais, de créer des espaces de convivialité», nous avons reçu ce soir la

proposition PR-753 pour la rénovation de la plaine de Plainpalais et nous espérons que ces espaces de convivialité seront prévus.

Deuxièmement, nous recommandions «de s'adresser au Conseil d'Etat pour demander le respect des normes OPBruit lors des manifestations». La réponse qui nous est donnée, c'est qu'il n'est pas nécessaire de s'adresser aux services cantonaux, étant donné que les services municipaux sont compétents et qu'ils auront bientôt de nouvelles attributions. Alors, je veux bien qu'on demande aux agents de sécurité municipaux (ASM) de faire tout et n'importe quoi, mais je rappelle que la lutte contre le bruit est du ressort cantonal. Lorsque nous demandons que le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants fasse son travail, on nous répond que ce n'est pas la peine de l'en charger puisque nous avons les ASM! Comment peut-on demander aux ASM de tout faire, d'aller dans les quartiers difficiles, de surveiller le tri des déchets, de surveiller les normes OPBruit? Nous ne sommes pas du tout satisfaits de cette réponse.

S'agissant de la troisième recommandation, soit espacer les manifestations, M. Lathion s'est déjà exprimé.

La dernière recommandation concernait «l'installation suffisante de poubelles de tri lors des manifestations». La réponse du Conseil administratif revient à se moquer du monde. Il nous dit que le tri des déchets et leur nettoiement sont de la responsabilité «des seuls organisateurs de manifestations». Bien sûr, mais nous demandions qu'en dehors des organisateurs, qui font leur travail, on mette davantage de poubelles aux alentours des manifestations. En effet, les habitants nous ont bien dit que le problème se posait non seulement sur la plaine, mais aussi dans les rues adjacentes. Là non plus, nous ne sommes pas satisfaits de la réponse.

Enfin, je voudrais revenir sur la quatrième recommandation, que M. Lathion a aussi évoquée. Nous demandions «que le calendrier de l'occupation de la plaine de Plainpalais figure sur des panneaux indicateurs aux quatre coins de celle-ci». J'ai vu avec satisfaction, dans la proposition PR-753 qui a été présentée ce soir, qu'il y aura des panneaux. Mais comment peut-on dire que l'installation de ces quatre panneaux est «un dispositif bien pesant»? Là, je m'adresse spécifiquement à M. Maudet: s'il pense pollution visuelle, pour ma part je trouve que les panneaux Boris, installés dans toute la ville, représentent une bien plus grosse pollution visuelle, de même que la grande roue installée dans un quartier d'habitation, à la place Sturm. Les habitants vous remercient pour le bruit et la pollution visuelle, sans parler du reste…

En conclusion, le groupe socialiste n'est absolument pas satisfait de cette réponse et nous verrons s'il convient de déposer une motion ou une résolution à ce sujet.

M. Rémy Pagani, maire. J'interviens à la place de mon collègue Pierre Maudet. Je voudrais souligner à quel point il se démène pour essayer de ménager le chou, la chèvre, le loup et toutes les personnes qui utilisent la plaine de Plainpalais. Nous sommes tout à fait conscients qu'à terme nous ne pourrons pas faire cohabiter l'ensemble des activités qui ont cours sur cet espace. C'est l'évidence. Sachant que nous avons peu de lieux aussi populaires et rassembleurs que la plaine de Plainpalais, nous essayerons de faire au mieux, mais à terme, la ville grandissant, il sera difficile de satisfaire les demandes des uns et des autres.

S'agissant de la pétition P-172, qui date de 2006, le Conseil administratif réexaminera, à la lumière des nouveaux projets, l'ensemble des demandes, dans le cadre de la concertation que nous organisons régulièrement avec les habitants du pourtour de la plaine de Plainpalais. Je m'y engage, car cela fait partie de notre mandat.

Cela dit, pour illustrer les difficultés, je prendrai un exemple: nous avons dû batailler contre certains qui souhaitaient voir des constructions en dur, pour accueillir les uns ou les autres par mauvais temps. Nous avons refusé, estimant que cela ne correspondait ni au legs fait par les généreux donateurs, ni à l'esprit de la plaine. Autre exemple: les deux bancs de glace qui seront installés seront saisonniers et il a été difficile d'imposer ce type d'infrastructures qui, je le reconnais, posent des problèmes à ceux qui les utiliseront. Voilà, Mesdames et Messieurs, nous réexaminerons donc les doléances des pétitionnaires et nous prendrons en compte celles qui peuvent l'être.

La présidente. Merci, Monsieur le maire. Nous suspendons ici nos travaux et nous les reprendrons à 20 h 30.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3010

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3014

3. Questions orales 3015

4. Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 108 000 francs destiné à l'élimination de matériaux amiantés dans 20 groupes scolaires (PR-751) 3026

5. Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant net total de 52 000 francs destiné au réaménagement de la ruelle reliant la rue de la Coulouvrenière au quai des Forces-Motrices, déduction faite de 85 000 francs, assurés par la propriétaire de l'immeuble sis 25, rue de la Coulouvrenière, et de 17 000 francs, assurés par les propriétaires des immeubles sis 23, rue de la Coulouvrenière et 8, quai des Forces-Motrices, soit un montant brut total de 154 000 francs (PR-752). 3035

6. Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 105 790 francs, soit:
   – un montant de 16 101 000 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant les allées périphériques de part et d'autre;
   – un montant de 9 272 800 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué uniquement de l'allée périphérique de la moitié sud, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons;
   – un montant net de 731 990 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 370 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 855 360 francs (PR-753) 3041

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 avril 2004 de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 26 juin 2006, intitulée: «Sous les pavés, pas de plage» (M-458) 3076

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 septembre 2003 de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 9 septembre 2003, intitulée: «Soutenir les activités internationales de Genève» (M-381) 3077

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 5 novembre 2008, intitulée: «Pour une mobilité combinée moderne: des vélostations dans les gares CEVA!» (M-703) 3079

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 février 2008 de Mmes Anne Pictet, Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis et Eric Rossiaud, acceptée par le Conseil municipal le 28 avril 2008, intitulée: «Praille-Acacias-Vernets: à quand notre tour?» (M-771) 3080

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 novembre 2006 de MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, Alexis Barbey, Mmes Nathalie Fontanet et Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Pérennisons le siège mondial de l'OMC à Genève» (M-656) 3083

12. Réponse du Conseil administratif à:
   – la motion du 7 novembre 2007 de Mmes Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Anne-Marie Gisler, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, MM. Jacques Baud, Richard North, Vincent Maitre, Robert Pattaroni et Gilles Garazi, acceptée par le Conseil municipal le 25 février 2008, intitulée: «Signons les Engagements d'Aalborg!» (M-732);
   – la motion du 28 novembre 2007 de MM. Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Mmes Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Pictet et Sandrine Burger, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars

2008, intitulée: «Agenda 21: pour une politique publique ambitieuse, quantifiable et mesurable» (M-754). 3085

13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 mai 2009, sur la pétition intitulée: «Qualité de vie dans le quartier de la plaine de Plainpalais» (P-172) 3090

14. Propositions des conseillers municipaux 3097

15. Interpellations 3097

16. Questions écrites 3098

La mémorialiste:
Marguerite Conus